



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 27 avril 2026

WFP/EB.A/2026/7-C/1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport annuel de l'Inspecteur général

Résumé

L'Inspecteur général soumet au Conseil d'administration son rapport annuel portant sur l'année achevée le 31 décembre 2025.

Ce rapport présente l'opinion de l'Inspecteur général concernant l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre par le PAM en 2025; elle a été établie sur la base des résultats des travaux effectués en vue de donner des assurances. Le rapport donne également un aperçu général des observations formulées et des activités réalisées par le Bureau de l'Inspecteur général pendant l'année.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" relatif à l'année 2025 (WFP/EB.A/2026/7-C/1), et constate que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2025 ont fait apparaître des problèmes particuliers, souvent récurrents, touchant certains aspects des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui, s'ils ne sont pas traités, seraient susceptibles de compromettre, à certains égards, la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Parallèlement, il pourrait être envisagé de reproduire à l'échelle du PAM plusieurs pratiques utiles constatées dans le cadre de ces mêmes processus.

Le Conseil compte bien que le PAM remédiera aux problèmes exposés dans ce rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateur responsable:

M. Anthony Garnett
inspecteur général
courriel: anthony.garnett@wfp.org

Déclaration d'assurance

1. La présente opinion se fonde sur les travaux menés par le Bureau de l'Inspecteur général en vue de donner des assurances (audits internes, examens de suivi, inspections, services consultatifs et examens préventifs d'intégrité) et les rapports qu'il a publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025. Tous ces travaux ont été réalisés conformément aux Normes internationales de l'audit interne édictées par l'Institut des auditeurs internes et à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général.
2. **Travaux sur lesquels se fonde cette opinion.** Pour former son opinion, l'Inspecteur général a également pris en considération des éléments provenant d'autres sources, selon que de besoin, parmi lesquels: les travaux menés par l'Auditeur externe et par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies en 2025, l'état d'avancement au 31 décembre 2025 de l'application des mesures convenues à l'issue d'audits internes, et tout problème systémique constaté lors des enquêtes achevées durant l'année civile 2025. Le Bureau de l'Inspecteur général s'en remet en partie à la direction pour l'informer de toute déficience importante des systèmes de contrôle interne, de toute activité frauduleuse ou de toute défaillance dont elle a connaissance qui seraient susceptibles de donner lieu à des activités frauduleuses ou à des pertes importantes, ou qui feraient obstacle à une utilisation efficace et efficiente des ressources. Les travaux accomplis par le Bureau de l'Inspecteur général pour donner des assurances sont axés sur les risques et constituent, selon lui, une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion, dans les limites inhérentes à tout processus d'assurance.
3. **Plan de travail fondé sur les risques et limites du périmètre.** Les travaux accomplis par le Bureau de l'Inspecteur général pour donner des assurances s'appuient sur une analyse des risques significatifs susceptibles de compromettre les objectifs du PAM, mais ne prévoient pas l'examen de chaque processus, entité ou unité administrative du PAM. Le plan de travail n'a pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'ensemble des activités ni sur tous les processus qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels et de conformité du PAM.
4. **Limites intrinsèques.** En raison des limites inhérentes au périmètre de l'audit interne des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, il est possible que des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. Toute extrapolation à des années ultérieures des résultats de l'évaluation de ces processus comporte le risque que ceux-ci ne soient plus adaptés en raison de l'évolution de la situation, d'une décision de la direction de ne pas en tenir compte ou d'un moindre respect des politiques et des procédures.

Dans son opinion annuelle, le Bureau de l'inspecteur général donne l'assurance que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées en 2025 n'ont permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.

Nonobstant ce qui précède, les audits effectués en 2025 ont relevé des problèmes en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, auxquels la direction devra prêter attention et apporter des améliorations. Les principaux problèmes diagnostiqués en 2025 sont analysés en détail aux paragraphes 36 à 69. Les pratiques à améliorer ne sont pas, à l'échelle de l'institution, d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs globaux du PAM.

Anthony Garnett, Inspecteur général

Avril 2026

Présentation du Bureau de l'Inspecteur général

Mandat et fonctionnement

5. Le Bureau de l'Inspecteur général est régi par une charte dont la révision la plus récente a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2019.
6. Le Bureau de l'Inspecteur général a pour mission: de donner aux parties prenantes du PAM des assurances quant à la validité et à l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM en menant à bien des activités de contrôle de manière indépendante et objective; d'effectuer des inspections et des enquêtes comme suite à des allégations d'actes répréhensibles ou de manquements; et de faciliter l'adoption et l'application des meilleures pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies, des organismes humanitaires et du secteur privé en matière d'assurance et de contrôle.
7. Le Bureau de l'Inspecteur général est tenu de donner chaque année à la Directrice exécutive des assurances, sous la forme d'une opinion, sur la validité et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre pour atteindre les objectifs du PAM. Il lui incombe également d'établir et de soumettre au Conseil d'administration un rapport annuel sur ses travaux, qui comprend notamment un résumé des principales constatations issues des activités de contrôle menées en vue de donner des assurances, présente l'état d'avancement de l'application des recommandations et confirme l'indépendance dont jouit dans l'organisation le Bureau de l'Inspecteur général pour mener à bien ses activités.
8. Pour s'acquitter de sa mission, le Bureau de l'Inspecteur général s'appuie sur le Bureau de l'audit interne, auquel incombent les travaux relatifs aux assurances à donner, et notamment la fonction d'audit interne, et sur le Bureau des inspections et des enquêtes, chargé des fonctions d'enquête et d'inspection. Il comprend également un bureau de direction, qui assure les services administratifs.
9. Le Bureau de l'Inspecteur général soumet les rapports de contrôle qu'il établit à la Directrice exécutive ou aux membres de la direction désignés à cette fin. La politique du PAM en matière de communication des rapports, approuvée par le Conseil d'administration en juin 2021, prévoit que les rapports d'audit interne soient publiés sur un site Web public, sauf cas particuliers.

Déclaration concernant l'indépendance et normes

10. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme au Conseil d'administration son indépendance dans l'organisation; aucun incident n'est à signaler concernant ses activités et la communication des résultats desdites activités en 2025. Toutefois, au titre des coupes budgétaires requises à l'échelle de l'organisation, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé à une réduction de 8,6 pour cent (soit 1,79 million de dollars É.-U.) de son budget, qui a entraîné le gel de 11 postes. Ces restrictions ont allongé la durée des cycles d'audit, qui était estimée en fin d'année à 3,1 ans pour les entités à haut risque, à 7,9 ans pour les entités à risque modéré et à 13,7 ans pour les entités à faible risque. En outre, cinq missions d'audit prioritaires en 2025 ont été retirées du plan de travail. Par ailleurs, à la demande de la direction, une mission a été reportée à 2026 pour éviter tout risque de perturbation des opérations de restructuration et de réduction des effectifs liées aux contraintes budgétaires imposées à l'échelle du PAM. Ces modifications ont été communiquées au Conseil d'administration et approuvées par la Directrice exécutive.

11. S'agissant des activités visant à donner des assurances, le Bureau de l'Inspecteur général, agissant par l'intermédiaire du Bureau de l'audit interne, mène ses travaux conformément aux Normes internationales d'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes et aux politiques, normes et directives du Bureau de l'audit interne. Une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne doit être effectuée tous les cinq ans; la dernière en date, qui s'est achevée à la fin de 2021, a confirmé que la fonction d'audit interne "respecte de manière générale" toutes les normes professionnelles édictées par l'Institut des auditeurs internes. La prochaine évaluation externe de la qualité est prévue en 2026.
12. Pour ce qui est de ses activités d'enquête, le Bureau de l'Inspecteur général, agissant par l'intermédiaire du Bureau des inspections et des enquêtes, mène ses travaux conformément aux politiques et procédures en vigueur au PAM, aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquêtes (deuxième édition, 2009) et aux directives établies par le Bureau des inspections et des enquêtes en matière d'enquêtes internes. Une évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête doit avoir lieu tous les cinq ans; la plus récente a été achevée en 2025.

Activités en 2025

13. Le [tableau 1](#) ci-après présente un récapitulatif des services fournis par le Bureau de l'Inspecteur général en 2025. L'univers d'audit considéré pour élaborer le plan annuel relatif aux assurances à donner couvre les opérations, activités, processus et systèmes du PAM dans le monde.

TABLEAU 1: VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL – 2020-2025					
Année	Audits internes*	Conseil, analyses et autres activités ponctuelles**	Examens préventifs d'intégrité	Inspections et enquêtes***	
				menées	achevées
	Rapports publiés				
2020	13	16	2	300	93
2021	22	10	1	397	112
2022**	14	7	0	513	195
2023	22	4	1	702	305
2024	25	12	3	714	408
2025	27	9	0	658	398

* Des informations détaillées sont présentées à l'annexe I.

** En ce qui concerne les audits internes, les services de conseil, les analyses, les autres activités ponctuelles et les examens préventifs d'intégrité, les chiffres indiqués pour l'année 2022 couvrent neuf mois (avril à décembre 2022), en raison d'une modification de la période considérée.

*** Les rapports d'inspection sont pris en considération pour établir l'opinion annuelle, non pas l'année de leur publication, mais l'année où les travaux d'inspection dont ils rendent compte se sont achevés. Un rapport d'inspection achevé en 2019 et publié en 2020 a été pris en compte pour établir l'opinion concernant l'année 2019.

Ressources

14. À la fin de l'année, le budget avait été utilisé à hauteur de 99 pour cent.

	2024				2025			
	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Allocation budgétaire	1 160	8 113	10 634	19 907	773	7 957	10 278	19 007
Dépenses effectives	885	7 573	10 588	19 046	843	7 699	10 286	18 827

* Comprend l'Inspecteur général ainsi que les services administratifs et de secrétariat fournis à l'appui de toutes les unités du Bureau de l'Inspecteur général.

15. Le nombre de postes à durée déterminée inscrits au budget, soit 92, est resté inchangé (voir le [tableau 3](#)). Au 31 décembre 2025, 81 d'entre eux (soit 88 pour cent) étaient pourvus. Sur les 92 postes inscrits au budget en 2025, 11 ont été gelés en raison des coupes budgétaires (deux au Bureau de l'Inspecteur général, six au Bureau de l'Audit interne et trois au Bureau des inspections et des enquêtes). Ces postes seront supprimés en 2026. En 2025 comme par le passé, le Bureau de l'Inspecteur général a eu recours à de nombreux consultants afin de pallier les postes vacants et d'accroître les capacités, en particulier au sein du Bureau des inspections et des enquêtes.

TABLEAU 3: NOMBRE DE POSTES DE DURÉE DÉTERMINÉE INSCRITS AU BUDGET EN FIN D'EXERCICE

	2024				2025			
	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	35	44	81	1	30	41	72
Agents des services généraux	6	2	3	11	4	2	3	9
Budget	8	37	47	92	5	32	44	81

* Comprend l'Inspecteur général ainsi que les services administratifs et de secrétariat fournis à l'appui de toutes les unités du Bureau de l'Inspecteur général.

16. Fin 2025, les postes pourvus au sein du Bureau de l'Inspecteur général étaient occupés à 57 pour cent par des femmes et à 43 pour cent par des hommes; 41 pays (de tous les continents) et 29 langues différentes étaient représentés. Tous les administrateurs en poste au Bureau de l'audit interne possèdent les titres nécessaires pour exercer leurs fonctions (expert agréé en audit interne, expert-comptable agréé, comptable agréé, spécialiste certifié de la lutte contre la fraude, auditeur certifié des systèmes d'information, spécialiste certifié de l'autoévaluation des contrôles ou de l'assurance en matière de gestion des risques). Les auditeurs internes peuvent se prévaloir d'une expérience dans une société internationale d'audit ou une entreprise privée, une autre entité des Nations Unies ou une organisation humanitaire. Les enquêteurs justifient d'une expérience en tant que membre des forces de l'ordre, d'un service d'investigation ou d'un service juridique; certains possèdent un diplôme en criminalistique, comptabilité ou audit et une expérience dans ces disciplines. Tous disposent d'une vaste expérience en matière d'enquêtes et des qualifications reconnues.

Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

Audit interne et services consultatifs

17. L'audit interne est une activité visant à donner des assurances et à dispenser des conseils, exercée de façon objective et indépendante, et conçue pour apporter une valeur ajoutée et améliorer les opérations d'une organisation. Par l'entremise du Bureau de l'audit interne, le Bureau de l'Inspecteur général aide le PAM à atteindre ses objectifs en évaluant et en améliorant, par une approche systématique et rigoureuse, l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.
18. Dans le cadre du processus mis en place par le Bureau de l'Inspecteur général afin de donner des assurances à la Directrice exécutive et à d'autres parties prenantes concernées, comme le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant, le Bureau de l'audit interne examine et évalue la validité et l'efficacité des mécanismes du PAM en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, ainsi que la façon dont les unités du PAM s'acquittent des responsabilités qui leur sont assignées et des objectifs qui leur sont fixés. Pour donner ces assurances, il procède à des audits internes, des examens préventifs d'intégrité, à des inspections et à des examens spéciaux, et dispense des services de conseil. De plus, il établit des synthèses d'informations permettant d'analyser les thèmes communs se dégageant des rapports d'audit interne précédemment publiés.
19. Les examens préventifs d'intégrité sont des examens méthodiques qui servent à recenser et à tester les contrôles de prévention et de détection des fraudes conçus pour limiter l'exposition au risque de fraude. S'appuyant sur les capacités d'analyse du Bureau de l'audit interne, ces examens permettent de donner à la direction des assurances relatives à l'efficacité des contrôles mis en place pour prévenir ou détecter les fraudes, et viennent compléter les investigations menées par le Bureau des inspections et des enquêtes en s'attaquant aux causes profondes de la fraude et de la corruption.
20. Les examens spéciaux, qui portent sur les accords contractuels conclus entre le PAM et ses cocontractants, sont effectués en application des clauses relatives aux audits figurant dans les contrats en question.

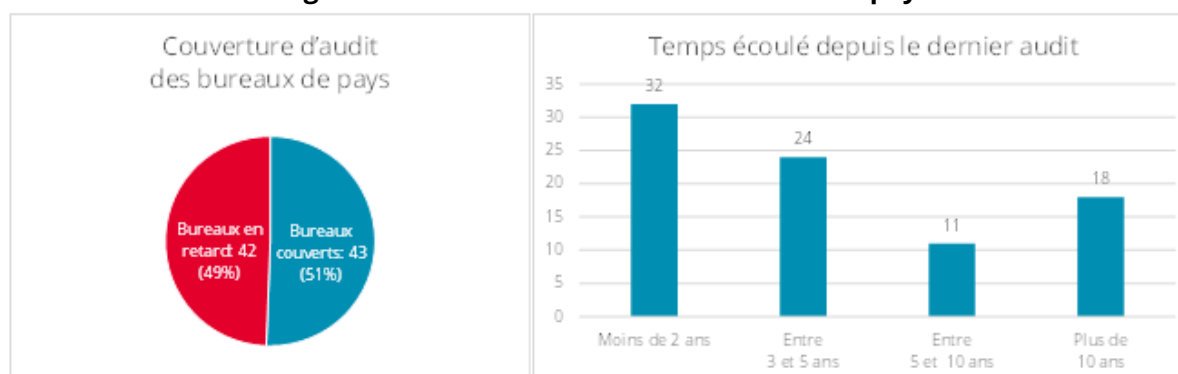
Résultats du plan d'assurance fondé sur les risques

21. Le plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général relatif aux activités visant à donner des assurances est conçu de manière à concentrer l'attention sur les principaux risques que comporte l'univers des risques du PAM. Il est approuvé par la Directrice exécutive après consultation de l'équipe de direction et du Conseil d'administration et examiné par le Comité consultatif de contrôle indépendant. Les modifications apportées au plan de travail courant 2025 ont également été approuvées par la Directrice exécutive, après que le Comité consultatif de contrôle indépendant les a examinées et que le Conseil d'administration en a été informé.
22. Comme le prescrivent les normes de l'Institut des auditeurs internes, les priorités des activités d'audit interne sont déterminées en fonction d'une évaluation de l'univers des risques du PAM, étayée par des documents, et tiennent compte des objectifs du PAM. Cette évaluation prend aussi en considération les risques de fraude, ce qui permet de déterminer les sujets qui devront faire l'objet d'un examen préventif d'intégrité. Pour classer par priorité toutes les entités du PAM susceptibles de faire l'objet d'un audit, le Bureau de l'audit interne a évalué les risques recensés au regard de leur incidence sur les opérations du PAM et de la probabilité que chaque risque se concrétise. Dans le cadre du processus d'évaluation des risques, le Bureau de l'audit interne a recueilli les observations des principales parties prenantes (membres du Groupe de direction, directeurs régionaux et

directeurs de division) concernant les risques stratégiques et les principales évolutions d'ordre organisationnel et en a tenu compte pour établir ses priorités.

23. Au moment de planifier ses travaux, le Bureau de l'audit interne prend également en considération le temps qui s'est écoulé depuis le dernier audit de l'entité concernée. La [figure 1](#) ci-après présente les statistiques relatives à la couverture d'audit des bureaux de pays. Au 31 décembre 2025, 51 pour cent des bureaux avaient été couverts conformément au cycle d'audit correspondant à leur profil de risque. Sur l'ensemble des bureaux à l'examen, 32 bureaux de pays avaient fait l'objet d'un audit au cours des deux années précédentes, tandis que pour 24 bureaux, le dernier audit remontait à trois à cinq ans. Onze autres bureaux n'avaient fait l'objet d'aucun audit depuis cinq à dix ans et 18 bureaux depuis plus de dix ans.
24. Bien qu'une proportion considérable de bureaux de pays ait fait l'objet d'un audit au cours des cinq années précédentes, un grand nombre de bureaux ont vu leur cycle d'audit s'allonger. Cet état de choses s'explique par les contraintes financières et les priorités fixées durant le processus de planification des audits fondée sur les risques et met en évidence la nécessité d'un suivi continu pour garantir une couverture d'audit suffisante et dans les délais.

Figure 1: Couverture d'audit des bureaux de pays



25. Le Bureau de l'audit interne se concerta à intervalles réguliers avec l'Auditeur externe et le Bureau de l'évaluation, l'objectif étant de délimiter leurs domaines de travail respectifs et de collaborer pour exploiter, dans la mesure du possible, les complémentarités, les synergies et les gains d'efficacité des activités de contrôle indépendant du PAM.
26. Au 31 décembre 2025, sur les 39 missions d'audit prévues, 34 (87 pour cent) étaient achevées, trois (8 pour cent) en étaient à la phase de rédaction du rapport et deux (5 pour cent) étaient en cours. Deux autres rapports d'examen spéciaux qui ne figuraient pas dans le plan de travail ont été publiés en 2025.

Portée des activités visant à donner des assurances menées en 2025

27. Le plan de travail pour 2025 relatif aux activités visant à donner des assurances a confirmé l'importance primordiale accordée ces dernières années aux opérations menées sur le terrain. Le Bureau de l'audit interne a continué de faire évoluer ses méthodes d'audit et ses techniques de gestion des projets afin de renforcer son approche fondée sur les risques et d'améliorer la cohérence lorsqu'il donne des assurances sur les opérations menées dans les pays. Les travaux menés par le Bureau de l'audit interne sont à la hauteur de la capacité dont il dispose grâce aux postes pourvus. Ses activités se sont déroulées dans un contexte marqué par de fortes réductions budgétaires dans les bureaux de pays, des incertitudes accrues au niveau opérationnel et une disponibilité des ressources de plus en plus limitée.

28. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, le Bureau de l'audit interne a achevé l'audit de 19 opérations menées dans les pays, dont le budget représentait 2,9 milliards de dollars, soit 38 pour cent du montant total des dépenses du PAM sur le terrain. Les bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit menaient 8 des 16 opérations de terrain à haut risque recensées dans l'évaluation initiale des risques à partir de laquelle le plan de travail avait été établi.
29. Les travaux du Bureau de l'audit interne ont également porté sur plusieurs services internes et domaines thématiques essentiels, se concentrant notamment sur les technologies de l'information, les prestataires de services financiers, le recrutement, la gestion des fonds d'affectation spéciale et la gestion des couloirs.
30. Plus précisément, les travaux relatifs aux technologies de l'information ont couvert des domaines tels que les plateformes de données et leur gouvernance, les contrôles d'accès de SAP relatifs à la gouvernance, aux risques et à la conformité, la sécurité des réseaux et le module SCOPE (plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts) pour l'assistance en nature (SCOPE In-Kind). Ces missions d'audit ont permis de disposer d'informations solides pour évaluer la situation globale du PAM en matière de technologies de l'information et de cybersécurité.
31. Le Bureau de l'audit interne s'en remet aussi à la direction pour l'informer, dès lors qu'elle en a connaissance, des défaillances importantes des systèmes de contrôle interne, des activités frauduleuses et des failles qui seraient susceptibles d'occasionner des fraudes ou d'entraîner des pertes non négligeables, ou qui pourraient faire obstacle à une utilisation efficace et efficiente des ressources.
32. D'autres travaux ponctuels utiles ont permis d'obtenir des informations supplémentaires et d'élargir la couverture, de même que plusieurs rapports d'enquête émanant du Bureau des inspections et des enquêtes grâce auxquels il a été possible de mieux appréhender les domaines potentiellement exposés à la fraude ou à la corruption.
33. Pour former son opinion, l'Inspecteur général a également pris en considération les travaux de l'Auditeur externe, certains rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies publiés en 2025 et l'état d'avancement au 31 décembre 2025 des mesures convenues. On trouvera à l'annexe I des informations plus détaillées sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général pris en compte pour établir l'opinion émise en 2025.

Vue d'ensemble des appréciations attribuées à l'issue des missions d'audit de 2025

34. À l'issue des audits internes relatifs aux bureaux extérieurs au Siège, aux divers services et aux domaines transversaux, le Bureau de l'audit interne attribue une appréciation d'ensemble fondée sur son évaluation globale des processus pertinents en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle dont dispose l'entité sur laquelle porte l'audit. Le système d'appréciation est conforme à ceux qu'utilisent d'autres entités des Nations Unies.
35. Sur les 36 rapports d'audit achevés et notés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (audits relatifs à des bureaux de pays, aux technologies de l'information et à des domaines thématiques), 21 (58 pour cent) ont reçu l'appréciation "quelques améliorations requises", 4 (11 pour cent) se sont vu attribuer la mention "améliorations importantes requises" et 1 (3 pour cent) a été jugé "insuffisant". Les dix autres rapports (28 pour cent) n'ont pas été notés. Des informations supplémentaires sont présentées au [tableau 4](#) et aux [figures 2 et 3](#) ci-après. Par rapport à 2024, le nombre des audits de bureaux de pays a augmenté tandis que celui des missions de conseil a diminué. Il est à noter que la mention "quelques améliorations requises" a été attribuée à huit rapports d'audit couvrant des domaines à haut risque. Deux examens spéciaux ont été réalisés qui ne figuraient pas dans le plan de travail annuel.

TABLEAU 4: RÉPARTITION DES CONCLUSIONS DES AUDITS PAR TYPE D'AUDIT – 2024 et 2025

Domaine d'audit	Nombre d'audits		● Satisfaisant		● Quelques améliorations requises		● Améliorations importantes requises		● Insuffisant		● Sans appréciation	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Audits de bureaux de pays	14	19	1	–	6	14	6	4	–	1	1*	–
Audits de suivi	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2**	–
Audits portant sur des domaines thématiques	6	4	–	–	3	4	3	–	–	–	–	–
Audits portant sur les technologies de l'information	3	4	–	–	2	3	1	–	–	–	–	1
Autres (conseils, examens préventifs d'intégrité, examens spéciaux, synthèses d'informations)	15	9	–	–	–	–	–	–	–	–	15	9
Total	40	36	1	–	11	21	10	4	0	1	18	10

* Audit interne de certains processus du PAM en République arabe syrienne (en raison du champ d'étude limité).

**Audit de suivi de la mise en œuvre des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM en Guinée et audit de suivi de la mise en œuvre des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM à Madagascar.

Figure 2: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2021-2025

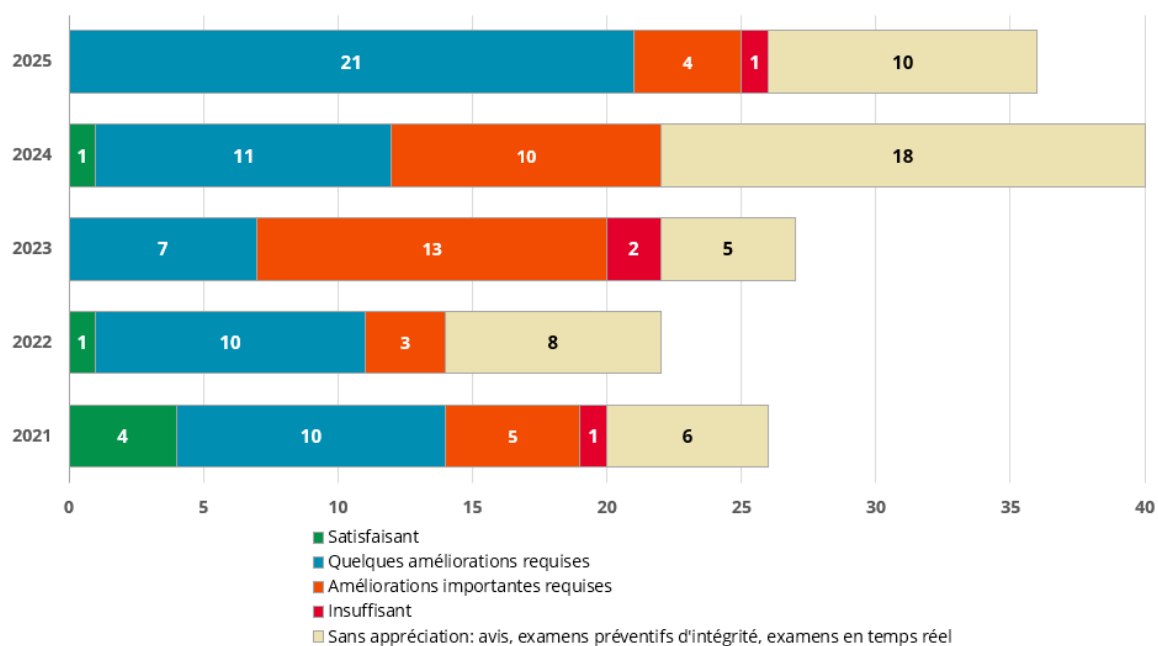
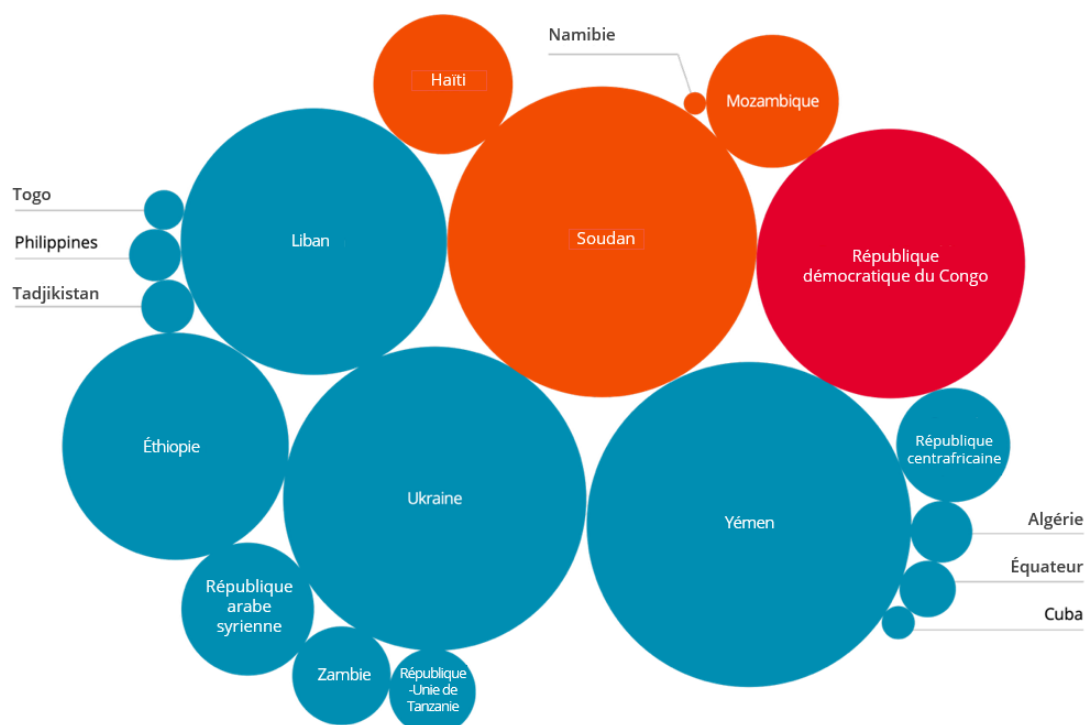


Figure 3: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (2,9 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2025*



* Aucun financement ne pouvant leur être attribué directement, les domaines suivants n'ont pas été pris en compte dans la figure ci-dessus :

- Processus thématiques – "Quelques améliorations requises": audits internes portant sur la gestion des prestataires de services financiers, le recrutement (examen des procédures opératoires), la gestion des couloirs et la gestion des fonds d'affectation spéciale;
- Technologies de l'information – "Quelques améliorations requises": audits internes portant sur les plateformes de données du PAM et leur gouvernance, les contrôles d'accès relatifs à la gouvernance, aux risques et à la conformité du logiciel SAP; "Améliorations importantes requises": sécurité des réseaux; et "Sans appréciation": audit interne portant sur l'examen de la mise en service de SCOPE In-Kind.

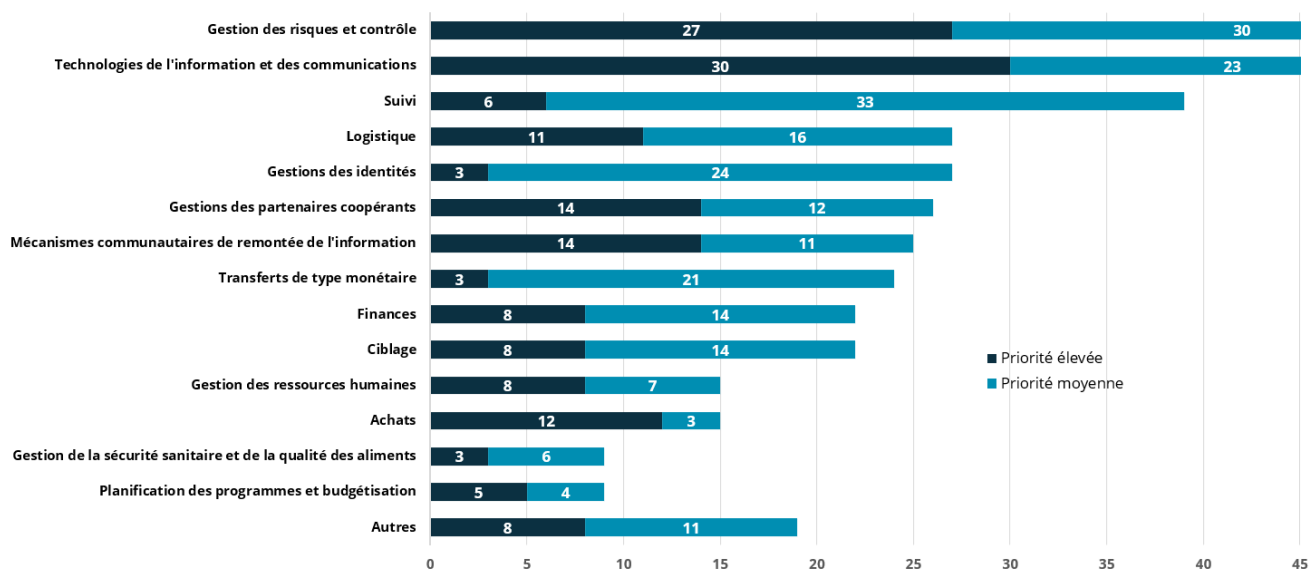
Les services de conseil, les examens spéciaux et les synthèses d'informations sont également exclus de la figure.

Principaux problèmes détectés en 2025

- On trouvera dans cette section une vue d'ensemble des principaux constats et problèmes systémiques relevés lors des missions qui se sont conclues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.
- Dans l'ensemble, lorsqu'il s'agit d'intervenir face à des situations d'urgence et en cas de crise, le PAM est considéré comme un partenaire fiable et réactif, capable d'opérer jusque dans des zones reculées et de moduler l'envergure de ses opérations malgré la complexité accrue de l'environnement humanitaire et des questions d'accès. Il entretient des relations solides avec les donateurs et ses homologues gouvernementaux et les compétences techniques de son personnel sont largement reconnues.
- La synthèse des travaux sur les assurances à donner a fait apparaître tant des évolutions positives que des problèmes systémiques appelant des améliorations, dont le détail figure ci-après.
- Le caractère répétitif de certains des problèmes constatés suggère que pour faire évoluer l'environnement de contrôle interne du PAM et renforcer l'efficacité opérationnelle, il faudra intégrer davantage les services internes et les processus institutionnels aux opérations du PAM. Il s'agira également de résoudre le problème du décalage entre les fonctions, les attributions et les responsabilités, qui est dû à la structure décentralisée du PAM en matière de prise de décisions, de remontée des informations concernant les risques et de gestion de la performance.

40. Le regroupement des observations par domaine d'audit présenté ci-dessous à la [figure 4](#) met en évidence les résultats des audits des bureaux de pays, des audits thématiques et des audits portant sur les technologies de l'information conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Figure 4: Mesures convenues en 2025, par domaine de l'univers d'audit*



* La catégorie "Autres" couvre les domaines suivants: services de gestion (5), sécurité et accès (4), structure organisationnelle et répartition des effectifs (4), gouvernance (2), partenariats (2), évaluation des besoins (1) et préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise (1).

41. La baisse rapide des financements a déjà perturbé l'élaboration et la mise en œuvre des cadres réglementaires, des processus et des systèmes de gestion. Il est plus que jamais nécessaire de définir les priorités de manière claire et stratégique, y compris en matière de ressources, afin de gérer les tensions de plus en plus fortes entre la capacité de réagir rapidement et efficacement face à des exigences opérationnelles croissantes, et la nécessité d'élaborer, de mettre en place et d'appliquer des mécanismes solides en matière de gouvernance, d'assurances à donner et d'obligation de rendre compte ainsi que des systèmes robustes de gestion dans un contexte budgétaire défavorable.

Synthèse des résultats des audits portant sur les opérations menées dans les pays

42. Le Bureau de l'audit interne prévoit dans les audits des opérations menées dans les pays un certain nombre de domaines prioritaires qu'il détermine selon une méthode fondée sur les risques appliquée à chaque mission d'audit. En ce qui concerne les fonctions et les processus analysés dans le cadre de ces missions, le Bureau a évalué les dispositifs de gouvernance et les mécanismes de gestion des risques ainsi que l'existence et l'efficacité des contrôles internes.
43. Les audits des opérations du PAM dans les pays menés à bien en 2025 ont mis en évidence des causes profondes récurrentes à l'origine de nombreuses constatations. Parmi celles-ci figuraient des facteurs externes échappant au contrôle du PAM, comme les conflits et les problèmes de sécurité et d'accès (par exemple au Soudan du Sud, en Haïti, en République démocratique du Congo et au Yémen) qui ont eu des répercussions néfastes sur l'évacuation et la réaffectation du personnel ainsi que sur les biens, et ont également affecté la capacité de fournir des assurances en toute indépendance.

44. À celles-ci sont venus s'ajouter des facteurs internes: politiques et directives institutionnelles et locales insuffisantes, voire inexistantes; manque de clarté quant aux fonctions et attributions; ressources insuffisantes ou inadaptées (effectifs, compétences et financements); outils, systèmes et dématérialisation limités; insuffisance du contrôle exercé par le Siège mondial, souvent due aux restrictions budgétaires. Pour apporter des améliorations plus efficaces, efficientes, cohérentes et durables à l'ensemble des opérations du PAM, il faudrait renforcer les politiques institutionnelles et imposer leur application, simplifier les procédures opératoires et faire en sorte qu'elles s'appuient sur une infrastructure informatique intégrée, et renforcer les mécanismes de contrôle institutionnels.
45. *Gestion des risques et contrôle.* Les rapports d'audit ont fait apparaître un degré de maturité de la gestion des risques inégal suivant les bureaux de pays. Si les bureaux disposent pour la plupart de cadres réglementaires, la gestion des risques laisse souvent à désirer, ne fait pas l'objet d'un suivi régulier et est insuffisamment prise en compte dans la prise de décisions quotidienne. Toutefois, des pratiques plus solides ont été observées dans un certain nombre de situations à haut risque, notamment en Ukraine (intégration aux décisions de montée en puissance des opérations d'urgence), en Éthiopie (renforcement du contrôle des risques de fraude et des risques opérationnels), au Liban (atténuation des risques financiers et de liquidités dans le cadre des opérations de transferts monétaires de grande envergure) et au Soudan (évaluations régulières des risques et mutualisation des risques avec les donateurs). Néanmoins, au Mozambique, en Namibie, en Haïti et en République démocratique du Congo, les registres des risques faisaient l'objet d'un suivi insuffisant, les évaluations des risques de fraude étaient inexistantes, et des problèmes de gouvernance – notamment en République démocratique du Congo – ont nui à l'efficacité du contrôle des risques. Dans l'ensemble, les audits ont permis de conclure que la gestion des risques restait largement axée sur la mise en conformité et dictée par la situation, et qu'elle exigeait une appropriation plus forte, des responsabilités plus claires pour rendre compte de l'action menée et une utilisation plus systématique des données relatives aux assurances et au suivi.
46. *Ciblage.* L'adoption du ciblage axé sur la vulnérabilité a progressé dans plusieurs bureaux de pays, et des pratiques positives ont été observées en Éthiopie et au Yémen, où la conception et les contrôles du ciblage ont été renforcés dans les situations à haut risque. Cela dit, des défaillances persistaient au niveau de la mise en œuvre. Au Mozambique, le ciblage axé sur la vulnérabilité a été officiellement adopté, mais n'a pas été pleinement mis en œuvre ni adapté aux domaines d'intervention effectifs du PAM. En République-Unie de Tanzanie, en République arabe syrienne, en Ukraine, en Haïti et en Algérie, les bureaux ont eu des difficultés à assurer un ciblage cohérent. En Zambie et au Tadjikistan, les bureaux de pays ne disposaient pas des analyses adéquates pour faciliter les décisions concernant le ciblage et les modalités d'assistance. En République démocratique du Congo, les délais entre le ciblage et la fourniture de l'assistance ont encore réduit l'efficacité de celle-ci. De manière générale, les audits ont fait apparaître un manque de cohérence dans l'examen des données relatives aux besoins, l'insuffisance des informations sur les risques d'inclusion et d'exclusion et la nécessité de renforcer les liens entre le ciblage, le suivi et les mécanismes de remontée de l'information. Alors que les besoins ne cessent de croître dans un contexte de contraintes financières, il conviendrait de renforcer les directives sur la hiérarchisation des priorités et d'intégrer l'examen du ciblage dans les activités régulières de suivi pour améliorer l'efficacité, la transparence et le travail d'audit.

47. *Gestion des identités.* Dans toutes les opérations du PAM ayant fait l'objet d'un audit, les pratiques de gestion des identités s'orientent vers la dématérialisation et la fourniture d'assurances plus solides. En Éthiopie et au Liban, les systèmes biométriques et les programmes avancés d'élimination des doublons dans les grandes opérations de transferts de type monétaire ont permis de renforcer les contrôles. Au Yémen, les réformes du système d'enregistrement à l'échelle nationale sont allées de l'avant en vue de renforcer l'intégrité des bénéficiaires. De même, une plateforme de gestion des identités dotée de tableaux de bord et de scripts d'automatisation a été mise en place en République arabe syrienne. Des problèmes récurrents ont toutefois été observés. En Équateur, en République démocratique du Congo, au Tadjikistan et en République centrafricaine, certains bénéficiaires étaient enregistrés plusieurs fois et les opérations de rapprochement des données étaient insuffisantes. Dans plusieurs contextes, notamment en Équateur et en Haïti, la répartition des responsabilités d'enregistrement et de vérification entre le PAM et les partenaires coopérants manquait de clarté. Dans l'ensemble, une meilleure intégration des bases de données sur les bénéficiaires, une définition plus précise des responsabilités en matière de gestion des données et un recoupement systématique entre les données des systèmes de ciblage, de distribution et de gestion financière seront nécessaires pour atténuer les risques de doublons, d'exclusion et de fraude.
48. *Transferts de type monétaire.* Plusieurs bureaux de pays ont montré qu'ils disposaient de cadres aboutis en matière de transferts de type monétaire et qu'ils savaient faire preuve d'innovation. Au Liban, le bureau de pays a mis en place des contrôles rigoureux dans le cadre du plus grand programme de transferts de type monétaire du PAM, et en Ukraine, au Soudan et en Zambie, les bureaux de pays ont su intensifier à bon escient ce type de transferts durant les opérations d'urgence au fur et à mesure de la formalisation des procédures. Le Bureau du PAM au Togo a également donné la preuve de sa capacité d'adaptation en mettant en œuvre un projet pilote de bons électroniques malgré des contraintes importantes, notamment l'interdiction des paiements en espèces instaurée au niveau national. Toutefois, des lacunes en matière de contrôle ont persisté ailleurs. En République démocratique du Congo et en Équateur, des doublons ou des incohérences dans l'enregistrement des bénéficiaires ont donné lieu à une multiplication des prestations au titre des transferts de type monétaire et des vérifications manuelles effectuées parallèlement à SCOPE ont entraîné des erreurs et des retards. Des prestataires de services financiers à haut risque ont été engagés sans garanties suffisantes en République démocratique du Congo, en Haïti et en Zambie tandis que la fragmentation des fonctions et le manque de rapprochement des données sur les bénéficiaires ont compromis la fiabilité du travail d'assurance dans plusieurs pays. De manière générale, les transferts de type monétaire étant désormais une modalité essentielle, il est nécessaire de procéder à une automatisation plus poussée des opérations de rapprochement, à des évaluations structurées des risques liés aux prestataires et à une intégration plus étroite avec les systèmes de gestion des identités pour garantir l'intégrité financière et la protection des bénéficiaires.

49. *Gestion des partenaires coopérants.* Au Soudan, au Yémen et en République démocratique du Congo, les partenaires coopérants ont permis d'assurer la continuité des opérations d'assistance dans les zones difficiles à atteindre et où l'accès était limité. Des bonnes pratiques ont aussi été observées dans plusieurs pays: en Éthiopie, où la gestion des partenaires coopérants a été renforcée en réduisant la dépendance à l'égard des autorités locales et en clarifiant les modalités de passation de marchés avec les organisations non gouvernementales; en République arabe syrienne, où la concurrence entre les partenaires s'est améliorée et où des tableaux de bord ont été utilisés pour guider les discussions sur la performance; au Liban, au Togo et en Zambie, où l'on a constaté une collaboration constructive avec les partenaires, en phase avec les opérations de transferts monétaires, les priorités nationales et les interventions d'urgence. Toutefois, les audits ont relevé des problèmes récurrents dans les domaines de la sélection des partenaires, de l'évaluation des capacités et de la gestion de la performance, notamment au Mozambique, en République centrafricaine, en Haïti, au Tadjikistan et en République démocratique du Congo. En Équateur, au Mozambique, au Soudan et en République centrafricaine, une dépendance excessive à l'égard des partenaires coopérants dans les processus de bout en bout a nui à la séparation des tâches et à la supervision exercée par la direction. Des faiblesses dans la gestion des contrats, notamment des modifications fréquentes et des retards dans la conclusion des accords, ont été observées au Soudan, en République démocratique du Congo et au Yémen; parallèlement, des failles en matière de contrôle financier ont été relevées dans plusieurs bureaux de pays. Dans l'ensemble, il ressort des audits qu'il est nécessaire de mettre en place une sélection des partenaires plus rigoureuse fondée sur les risques, d'établir une séparation plus claire des fonctions, et de renforcer la gestion des contrats, de la performance et des finances pour garantir une mise en œuvre responsable et transparente.
50. *Logistique.* Les audits des bureaux de pays effectués en 2025 ont mis en évidence la forte capacité logistique du PAM, la fiabilité de ses modalités de mise en œuvre et l'amélioration du contrôle dans plusieurs opérations. En Ukraine, au Liban et au Soudan, la logistique a facilité la montée en puissance rapide des opérations grâce à l'entretien des filières d'approvisionnement et à l'adaptation des couloirs de transport, des ports et des services logistiques assurés par des prestataires dans les zones difficiles à atteindre. Des améliorations de la surveillance ont été observées en Éthiopie, où le contrôle des mouvements des produits alimentaires a été renforcé pour réduire les risques de détournement, et au Togo et en République-Unie de Tanzanie, où les accords relatifs aux couloirs de transport et aux plateformes logistiques régionales ont été maintenus en raison de leur efficacité. En Zambie, la capacité logistique du PAM a contribué à faciliter l'intervention du Gouvernement face à la sécheresse. Toutefois, les audits ont aussi fait apparaître des défaillances structurelles récurrentes en matière de contrôle et d'assurance, notamment des faiblesses dans la planification de l'appui logistique et la préparation des équipes chargées de cet appui, l'insuffisance des contrôles au niveau du suivi des marchandises et des entrepôts, le manque de contrôle exercé sur les partenaires chargés de gérer les marchandises, une hausse des coûts de transfert non étayée par une analyse des coûts suffisante et des problèmes d'effectifs et de séparation des tâches. Il est indispensable de renforcer la planification et le degré de préparation, de même que le contrôle des produits et des entrepôts, d'améliorer la supervision des partenaires et de resserrer la collaboration entre les services de l'appui logistique, des programmes et des finances pour garantir une chaîne d'approvisionnement fiable et bien contrôlée.

51. *Achats.* Plusieurs audits ont relevé que les principaux dispositifs d'achats et les délégations de pouvoir étaient en place, ce qui avait permis d'assurer la continuité pendant la transposition à plus grande échelle des opérations d'urgence en Ukraine, au Liban, en Zambie et au Togo. Néanmoins, dans plusieurs bureaux de pays, une planification tardive des achats et des évaluations de marché lacunaires avaient limité la mise en concurrence et accru les risques inhérents aux tiers, notamment la concentration des fournisseurs et le recours à des sources d'approvisionnement non concurrentielles dans les situations d'urgence. Parmi les problèmes les plus courants, on pouvait citer les autorisations rétroactives, le fractionnement des commandes, le recours excessif aux microachats, la séparation insuffisante des tâches, ainsi que la mauvaise gestion des fournisseurs, le contrôle inadéquat des sanctions les concernant et le suivi insuffisant de leur performance. Dans plusieurs pays, les décisions en matière d'achat ont favorisé une hausse des coûts de transferts des produits alimentaires, entraîné de fréquentes modifications des contrats et contribué à un mauvais suivi de ces derniers, ce qui a nui à l'efficacité et à l'obligation de rendre compte. Dans l'ensemble, il ressort des audits que l'urgence opérationnelle entraînait souvent un affaiblissement des contrôles et faisait passer la documentation au second plan, et il est donc nécessaire de trouver un meilleur équilibre entre, d'un côté, la capacité d'adaptation et, de l'autre, le renforcement de la planification, de la séparation des tâches et de la gestion des fournisseurs et une surveillance plus rigoureuse des finances et de la chaîne d'approvisionnement, notamment au vu des pouvoirs accrus délégués aux bureaux de pays.
52. *Finances.* Plusieurs audits ont mis en évidence la solidité des contrôles financiers essentiels et des pratiques d'adaptation dans les contextes difficiles. La gestion financière s'est avérée relativement mature dans le cadre des opérations de transfert monétaire de grande envergure au Liban, tandis que la surveillance a été renforcée en Éthiopie et que le contrôle budgétaire a été maintenu en Ukraine malgré l'expansion rapide des opérations. Cependant, des faiblesses importantes persistaient en matière de contrôle opérationnel des avances et des paiements. En Haïti, en Namibie, en République démocratique du Congo et au Yémen, un recours excessif aux avances, des règlements tardifs, l'insuffisance de la documentation et le manque de suivi ont accru les risques de malversations et de pertes financières. Les retards et les lacunes dans le traitement et le rapprochement des factures – notamment dans le cadre des accords conclus avec les partenaires coopérants – étaient fréquents, et les contrôles de gestion ainsi que les suites données aux questions soulevées lors d'audits précédents étaient insuffisants. En République centrafricaine et au Mozambique, le manque de suivi des dépenses effectives par rapport aux prévisions budgétaires a réduit la visibilité financière. Dans l'ensemble, si les processus financiers élémentaires sont bien en place, il ressort régulièrement des audits qu'il est nécessaire que les contrôles de gestion soient plus stricts et plus systématiques, notamment les contrôles de deuxième ligne, pour faciliter le respect de l'obligation de rendre compte et encourager une utilisation optimale des ressources.

53. *Mécanismes communautaires de remontée de l'information.* Plusieurs audits ont confirmé que les mécanismes communautaires essentiels de remontée de l'information étaient en place et de plus en plus souvent reconnus comme des outils permettant de rendre compte de l'action menée, même dans des contextes très contraignants. Des pratiques relativement efficaces ont été observées au Liban, où le bureau de pays s'appuyait sur les centres d'appel nationaux, et au Soudan et au Yémen, où plusieurs circuits de remontée de l'information continuaient de fonctionner malgré les problèmes d'accès et de sécurité. En Algérie et au Togo, les mécanismes ont bien joué leur rôle et les bénéficiaires ont été sensibilisés à leur usage. Toutefois, les audits ont régulièrement mis en évidence l'exploitation insuffisante des mécanismes de remontée de l'information, leur sous-utilisation et leur faible prise en compte dans les décisions de gestion. Des problèmes tels qu'une couverture limitée, une sensibilisation insuffisante des communautés, un arriéré important de plaintes non instruites, un manque de clarté quant aux personnes responsables des dossiers et une documentation insuffisante étaient monnaie courante, notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti, au Mozambique, au Soudan et au Yémen. Les données provenant des remontées d'information étaient rarement recoupées avec celles du suivi ou des évaluations des risques. Dans l'ensemble, les audits ont révélé qu'il était nécessaire de renforcer la gouvernance, de rendre plus clairement compte de l'action menée, d'améliorer la qualité des données et de mieux coordonner le suivi et la gestion des risques pour que les mécanismes de remontée de l'information soient considérés comme un outil efficace d'application du principe de responsabilité et non comme un simple exercice de mise en conformité.
54. *Suivi.* Les dispositifs de suivi ont continué de se renforcer dans plusieurs opérations à haut risque. En Ukraine, en Éthiopie, au Soudan et au Liban, des approches plus structurées fondées sur les risques ont été adoptées, il a été davantage fait appel au suivi par des tiers, notamment dans les zones difficiles à atteindre, et les sources des données ont été diversifiées. Des progrès ont également été enregistrés dans d'autres bureaux de pays, notamment en Algérie, au Togo et en Zambie. Néanmoins, des problèmes revenaient régulièrement, car nombre de bureaux – notamment au Mozambique, en République centrafricaine, au Tadjikistan, en Haïti et en particulier en République démocratique du Congo – ne se conformaient pas aux prescriptions minimales en matière de suivi. Dans plusieurs pays (Équateur, Mozambique et Haïti), des problèmes liés à la séparation des tâches ont nui à l'objectivité, et les données du suivi n'ont pas été suffisamment analysées ou transmises aux échelons supérieurs (Mozambique, République centrafricaine, Togo et Philippines). Au Soudan, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Yémen, le recours à l'autoévaluation des partenaires a affaibli l'exercice du contrôle. Dans l'ensemble, les travaux menés pour donner des assurances font apparaître que le suivi reste inégal et exige un renforcement de la planification fondée sur les risques, une clarification de la séparation des tâches, une meilleure utilisation des données, et un suivi plus systématique pour faciliter le respect de l'obligation de rendre compte et contribuer à améliorer l'efficacité des programmes.

Technologies de l'information, sécurité informatique et gestion des données

55. L'audit des *contrôles d'accès de SAP relatifs à la gouvernance, aux risques et à la conformité* (ci-après dénommé SAP GRC) s'est concentré sur l'évaluation du module SAP GRC en service au PAM et sur l'examen de la séparation des tâches gérée par la Division des technologies et d'autres unités. Les auditeurs ont salué les efforts constructifs déployés par l'équipe de direction du PAM pour renforcer dans l'ensemble de l'organisation l'attribution des rôles et la gestion des risques liés aux accès grâce à la mise en œuvre technique de SAP GRC, à la simplification des interfaces utilisateur pour l'analyse de ces risques et à l'intégration du système avec d'autres applications internes essentielles. Ils ont également formulé les recommandations suivantes: i) renforcer et surveiller la sécurité des accès privilégiés et des comptes; ii) renforcer l'attribution des droits d'accès et la gestion du changement; iii) améliorer les garanties de sécurité de SAP en procédant à un plan de tests formel, comprenant des tests d'intrusion et des évaluations de la vulnérabilité.
56. L'audit des *plateformes de données du PAM et de leur gouvernance* a confirmé que les responsabilités et l'obligation de rendre compte étaient clairement définies pour la plupart des principales plateformes et applications de données, tandis que des initiatives plus larges en matière de gestion des données étaient activement encouragées dans toutes les divisions. Les auditeurs ont également constaté une volonté d'amélioration continue dans la conception et la mise en œuvre des initiatives relatives aux données. L'audit a par ailleurs mis en évidence la nécessité d'améliorer la gouvernance de la plateforme DOT, de mettre la dernière main aux directives opérationnelles définissant en quoi consistait le traitement de données personnelles à haut risque, de mener des évaluations du système SCOPE concernant les risques liés à la protection de la vie privée, d'élaborer des plans de mise en service du Modern Data Estate (patrimoine de données moderne), de tenir à jour les fichiers du registre des solutions informatiques, de s'assurer que les systèmes disposent des autorisations nécessaires pour fonctionner, de promouvoir la plateforme de regroupement des données issues des retours d'information des communautés, et de renforcer l'assurance qualité des données.
57. L'équipe chargée de l'audit sur la *sécurité des réseaux du PAM* a salué les travaux entrepris par la direction pour améliorer la sécurité des réseaux depuis le dernier audit interne sur les réseaux et les télécommunications mené en 2022. En outre, plusieurs initiatives en la matière étaient en cours au moment des travaux d'audit sur le terrain. Pour renforcer la sécurité des réseaux, la direction devrait mettre en place des contrôles fondés sur les rôles et les fonctions, améliorer les capacités de détection et de protection, et imposer des mesures de sécurité normalisées en procédant à une gestion homogène des vulnérabilités et à des examens réguliers.
58. L'audit de *SCOPE In-Kind* a permis d'observer que le PAM avait mis au point et déployait actuellement sa première solution institutionnelle automatisée pour le suivi de l'assistance alimentaire en nature, depuis les entrepôts de l'organisation jusqu'aux bénéficiaires. Cette fonctionnalité améliorée de SCOPE, qui avait vu le jour en 2023 pour renforcer les assurances du Bureau du PAM en Éthiopie quant à la livraison de l'assistance en nature, se heurtait à des difficultés dues au manque de ressources et à la complexité de la structure du PAM. À la mi-2025, la mise en service de cette fonctionnalité était achevée en Éthiopie et était en cours dans 17 autres bureaux de pays. L'audit a mis en évidence trois problèmes prioritaires: i) l'absence de définition claire des fonctions et attributions au sein des unités du siège, dans les bureaux de pays et parmi les responsables des domaines fonctionnels; et l'absence d'un comité de pilotage au niveau du Siège mondial chargé de déterminer les moyens nécessaires et de superviser le déploiement en cours; ii) une intégration insuffisante des systèmes entraînant des incohérences entre les flux de données et la géolocalisation; iii) l'absence de définition de critères de rapprochement standard et d'éléments de données minimaux.

59. La mission de conseil portant sur la *stratégie et la feuille de route du PAM en matière d'intelligence artificielle* a confirmé la volonté du PAM d'adopter une stratégie responsable dans ce domaine et a souligné les progrès constants réalisés pour intégrer l'intelligence artificielle dans les opérations humanitaires et améliorer ainsi l'efficacité et l'efficience des programmes. Au moment de l'examen, des travaux étaient en cours pour mettre au point des cadres réglementaires, des politiques et des pratiques en matière d'intelligence artificielle. Il est ressorti d'une analyse comparative que l'approche retenue par le PAM concernant la gouvernance, la gestion des risques et l'adoption des technologies relatives à l'intelligence artificielle correspondait globalement à celle des autres organisations des Nations Unies, mais qu'elle accusait un retard par rapport au secteur privé s'agissant des structures formelles de gouvernance et de l'harmonisation stratégique. Les principales améliorations à apporter consistent à mettre en place une gouvernance de l'intelligence artificielle et des modèles opérationnels axés sur la mise en œuvre, à développer et à maintenir les capacités en matière d'intelligence artificielle, et à optimiser la valeur ajoutée des initiatives dans ce domaine.
60. La *synthèse des informations sur la gestion des risques relative à la protection et à la confidentialité des données*, établie à partir de neuf audits de bureaux de pays, a fait apparaître que les bureaux de pays et leurs partenaires traitaient les données personnelles à des fins essentiellement opérationnelles (comme le ciblage, l'enregistrement, les paiements et les remontées d'information des bénéficiaires), mais que les pratiques en matière de protection et de confidentialité des données manquaient de cohérence et que souvent, elles n'étaient pas appliquées de manière structurée. Bien que certains bureaux aient inclus des mesures spécifiques dans leurs procédures opérationnelles normalisées, d'autres n'en avaient aucune, ce qui témoignait d'un manque de hiérarchisation des priorités et d'une sensibilisation insuffisante aux principes de protection et de confidentialité. Des déficits de capacités persistaient, qui s'expliquaient par un manque d'évaluation des compétences et une répartition inégale des ressources, situation qui s'était aggravée avec la suppression des postes de responsables régionaux de la protection des données lors de la restructuration du PAM en 2025. Les échanges avec le Bureau mondial de la confidentialité étaient réduits à leur plus simple expression, et son approche réactive, limitée en termes de ressources, nuisait à une gestion proactive de l'atténuation des risques et à une mise en œuvre cohérente du cadre réglementaire, ce qui exposait le PAM à des risques susceptibles d'avoir une incidence sur sa gouvernance, ses opérations et sa réputation. L'équipe de direction du PAM devrait envisager de soutenir activement ou de parrainer la mise en œuvre du plan d'exécution du Bureau mondial de la confidentialité.

Résultats d'autres travaux effectués dans le cadre d'activités visant à donner des assurances et de services de conseil

Opérations sur le terrain

61. L'audit sur la *gestion des couloirs* a fait apparaître des progrès depuis 2019: en 2020, le modèle pilote de gestion des couloirs a permis d'introduire un cadre structuré en matière de budgétisation, de gouvernance et d'obligation de rendre compte; il a été suivi en 2021 par des directives et en 2022 par des lignes directrices visant à améliorer la transparence. À la mi-2025, la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, tirant parti de la restructuration du Siège mondial, a relancé diverses initiatives pour uniformiser les processus et améliorer l'efficience dans toutes les régions. L'audit a mis en évidence deux problèmes prioritaires appelant d'une part la mise en place d'un cadre de gouvernance complet et d'autre part l'amélioration de la gestion du budget affecté aux couloirs et de la gestion des données.

Appui aux bureaux de terrain

62. La *synthèse des informations concernant le projet global relatif aux assurances à donner* a montré que le PAM avait progressé dans les domaines de la gouvernance et de la gestion des risques: il avait établi une feuille de route visant à intégrer ces assurances dans les systèmes de gestion des risques institutionnels et actualisé les directives relatives à la remontée des risques aux échelons supérieurs. Parmi les pratiques utiles, on pouvait également citer l'amélioration de la collaboration intersectorielle, le renforcement des contrôles internes au niveau des bureaux de pays, ainsi que la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre des normes et des solutions numériques telles que SugarCRM, SCOPE In-Kind, et de nouvelles directives sur le suivi des programmes, les mécanismes communautaires de remontée de l'information et la gestion des identités. Toutefois, le PAM devrait abandonner les approches cloisonnées utilisées jusqu'ici pour passer à un modèle intégré qui tienne compte de l'interdépendance des processus.
63. Après la dissolution du groupe de travail de haut niveau du projet global relatif aux assurances à donner, un groupe de travail technique intersectoriel devrait être chargé de garantir la cohérence et de suivre les améliorations en matière de contrôle. Les services de première ligne devraient intégrer les assurances à donner dans leurs opérations quotidiennes, et les services de deuxième ligne mettre en place un processus rigoureux de suivi et de validation afin d'éviter de faire la part trop belle à l'autoévaluation. Il faudrait privilégier l'intégration des technologies de l'information, avec le soutien de la Division des technologies et en misant sur une collaboration intersectorielle, afin de concevoir des solutions globales et de consolider les systèmes provisoires. La viabilité du projet exige d'analyser différents scénarios, de planifier les investissements minimums nécessaires et d'exploiter les constatations issues de l'audit pour guider les améliorations à apporter en matière de contrôle. Enfin, le périmètre des assurances devrait s'étendre à des domaines critiques tels que l'accès humanitaire, les finances et la sécurité, et s'adapter aux différents contextes nationaux.

Processus

64. L'audit de la *gestion des prestataires de services financiers* a permis de constater que la Sous-Division du développement des activités liées aux transferts de type monétaire disposait d'un solide savoir-faire dans la gestion des prestataires de services financiers et qu'elle parvenait à maintenir la maturité des processus à un bon niveau et à stimuler l'innovation sur un marché des paiements numériques en évolution rapide. Toutefois, bien que les outils et les processus aient été mis en place, leur efficacité variait en fonction du contexte opérationnel, et il était possible de renforcer les évaluations des risques, de rationaliser les processus et de trouver un équilibre entre centralisation et adaptabilité afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et de renforcer le contrôle. L'audit a relevé l'absence d'un mécanisme de gouvernance global pour les décisions stratégiques, qui a entraîné une mauvaise coordination des efforts et du gaspillage; de leur côté, les équipes intersectorielles ne disposaient pas de canaux formels pour faire remonter les problèmes systémiques ou les questions présentant un risque élevé, ce qui a limité la visibilité des risques résiduels critiques tels que les risques liés aux contreparties et à la technologie. En outre, l'audit a également mis en évidence des aspects à améliorer dans les domaines des politiques, de la gestion des risques et du contrôle, en particulier le manque de cohérence du suivi des mesures d'atténuation.

65. L'audit de la *gestion des fonds d'affectation spéciale* a confirmé que de récentes initiatives numériques avaient permis de mettre en place des tableaux de bord pour améliorer la visibilité et suivre la situation financière des fonds d'affectation spéciale, tandis qu'un projet institutionnel en cours visait à lier les financements aux résultats de l'organisation d'ici à 2026. Cependant, de nombreux fonds d'affectation spéciale établis de longue date ont vu leurs conditions initiales évoluer, les révisions consistant principalement à relever les plafonds budgétaires. Le processus d'examen technique et d'approbation intervenait souvent tardivement ou a posteriori, ce qui alourdissait la bureaucratie sans ajouter de valeur notable. Parmi les autres problèmes figuraient les changements fréquents de gestionnaires et l'absence d'information adéquate à ce sujet, le manque de clarté des délégations de pouvoirs, l'incohérence de la gestion des risques axée sur les risques financiers et la faiblesse des évaluations des risques opérationnels. Le suivi des programmes et des finances ne s'appuyait pas sur des indicateurs de performance clés relevés de manière systématique, mais reposait principalement sur un suivi financier. Les principales améliorations à apporter consistent à rationaliser les processus d'approbation et d'examen, à renforcer la gouvernance, à clarifier les fonctions de chacun, à améliorer les évaluations des risques et à renforcer le suivi et l'établissement des rapports relatifs à la performance.
66. La mission de conseil sur les *rapports destinés aux donateurs* a recommandé d'apporter diverses améliorations aux processus d'établissement de ces rapports dans le but de renforcer la cohérence, l'efficacité et la conformité, et partant, d'améliorer la confiance des donateurs. Ces dernières années, les donateurs ont imposé des exigences de plus en plus complexes concernant les contributions, si bien qu'il est devenu plus difficile de respecter les politiques institutionnelles, les demandes de rapports personnalisés étant désormais la norme dans les accords. Parmi les problèmes actuels figuraient l'impossibilité d'utiliser les rapports annuels par pays pour répondre aux divers besoins des donateurs, la pression exercée sur les ressources par les demandes ponctuelles, la nature décentralisée et fragmentée des politiques et des pratiques, l'utilisation incohérente d'outils tels que Salesforce, ainsi que des lacunes au niveau des politiques et des orientations. L'analyse comparative suggérait d'adopter des portails intégrés de communication de l'information en temps réel ainsi que des matrices modulaires via SPRING (l'application Web du PAM pour la création de contenu), mais aussi de définir plus clairement les fonctions de chacun, d'améliorer la collaboration et de procéder à des examens ciblés des capacités. Parmi les recommandations supplémentaires figuraient la révision du cadre de partage des risques, l'harmonisation des rapports sur les flux de financement émergents et le renforcement de la collaboration avec les donateurs concernant les outils de financement afin de garantir la transparence et la réactivité.

Ressources humaines

67. L'audit sur l'examen des processus opérationnels liés au *recrutement* a été mené dans un contexte de restructuration majeure, notamment une refonte structurelle lancée en 2023 et une réduction de 40 pour cent du financement de l'organisation. En 2025, malgré les tensions dues à la baisse des contributions, qui a entraîné une suspension des recrutements et des réductions d'effectifs touchant aussi la Division des ressources humaines, la Sous-Division de l'acquisition et du déploiement des talents a poursuivi son activité de recrutement pour les postes essentiels et mis en place des initiatives visant à améliorer la mobilisation et l'évaluation des candidats. Parallèlement, il est ressorti de l'examen que le processus de recrutement du PAM était lent, fragmenté et que le suivi laissait à désirer. L'usage de processus manuels limitait l'intégration des systèmes, et une gouvernance insuffisante contribuait à allonger les délais de recrutement, qui s'avéraient excessifs par rapport aux critères tant internes qu'externes. Il était toutefois possible de remplacer les outils de suivi manuels, de compléter les fonctionnalités de Workday et de faciliter l'accès aux données de recrutement générées par le système grâce à des tableaux de bord et à leur

intégration directe dans le système. En outre, le PAM devait formaliser son cadre de recrutement, mettre en place des tableaux de bord pour surveiller le rapport coût-efficacité et renforcer les mécanismes de suivi de la diversité.

68. La mission de conseil sur *l'analyse comparative de l'acquisition de talents* a conclu que le processus de recrutement était généralement perçu comme équitable et sérieux, les candidats – en particulier le personnel des services généraux – faisant état d'une expérience globalement positive, d'évaluations techniques claires et d'entretiens bien menés. La mise en place d'un outil d'évaluation technique standardisé avait été appréciée en raison de sa facilité d'utilisation et de son impartialité, et l'instauration de viviers de talents avait contribué à réduire les délais de recrutement et les coûts par rapport au recrutement externe. Néanmoins, des problèmes subsistaient, tels que l'absence de directives standardisées pour l'évaluation des candidats et la gestion des viviers de talents, ce qui avait abouti à des pratiques incohérentes, ou encore le dépassement des délais de recrutement et du coût par embauche, qui étaient rarement mesurés. La communication avec les candidats était inégale, en particulier pour les administrateurs recrutés sur le plan international, les longues procédures de recrutement se prêtant peu à la transparence et les enquêtes de satisfaction auprès des candidats n'étant pas systématiquement utilisées. De plus, l'exploitation insuffisante des fonctionnalités de Workday et la persistance du suivi manuel nuisaient à l'efficacité des processus. La résolution de ces problèmes permettrait de renforcer la cohérence, la transparence et la prise de décisions fondée sur les données tout au long du cycle de recrutement.

Autres activités

69. En 2025, le Bureau de l'audit interne a continué à renforcer ses capacités d'analyse en investissant dans son infrastructure d'analytique de données et en automatisant les principaux processus analytiques. Le bureau a mis au point un tableau de bord des indicateurs de risque clés qui regroupe des informations provenant de plus de 60 sources et permet un suivi en temps quasi réel des principaux risques organisationnels. Parallèlement, l'équipe chargée de l'analytique de données a élaboré plusieurs tableaux de bord détaillés qui facilitent le suivi des performances du Bureau. Plusieurs services opérationnels ont également commencé à utiliser ces nouveaux tableaux de bord, ce qui a permis de renforcer la deuxième ligne de contrôle et d'améliorer le suivi global des risques à l'échelle de l'organisation. Des analystes de données spécialisés ont régulièrement apporté leur soutien aux missions d'audit, ce qui a eu des retombées positives tangibles. Toutefois, malgré ces progrès, la fragmentation des systèmes informatiques reste un obstacle majeur qui empêche de tirer pleinement parti de l'automatisation et de procédures analytiques avancées.
70. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées dans les domaines de la planification des audits, de la documentation du travail effectué, du suivi de la satisfaction des clients et du suivi des projets. Grâce à des initiatives internes, le Bureau a mis en place une plateforme de connaissances, qui consiste en un référentiel de données centralisé contenant les informations indispensables au bon déroulement des opérations quotidiennes. Le Bureau a également investi dans l'intelligence artificielle afin d'accroître encore son efficacité opérationnelle.
71. Le Bureau s'est également employé à élaborer un nouveau manuel d'audit, à mettre à jour les modèles existants et à établir plusieurs procédures et notes d'orientation internes, ainsi qu'à mettre en place un plan interne d'assurance qualité et d'amélioration. Il a mené une évaluation interne de la qualité qui a permis de détecter des failles au regard des normes de l'Institut des auditeurs internes et de mettre en évidence des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience.

72. Le Bureau a mis au point un site Web public qui regroupe les rapports d'audit des bureaux de pays accessibles au public et publiés par les organisations du réseau UN-RIAS¹. Aujourd'hui, le site Web numérise automatiquement les pages Web de dix entités membres de l'ONU-RIAS.
73. Enfin, lorsque l'équipe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a mené à bien sa mission de conseil sur les opérations de l'UNICEF au Soudan, le Bureau lui a apporté son appui en partageant avec elle son expérience sur le terrain; il a également collaboré avec le Bureau de l'évaluation dans le cadre de l'évaluation que ce dernier a menée sur la politique du PAM en matière de gestion globale des risques.

État d'avancement des mesures convenues

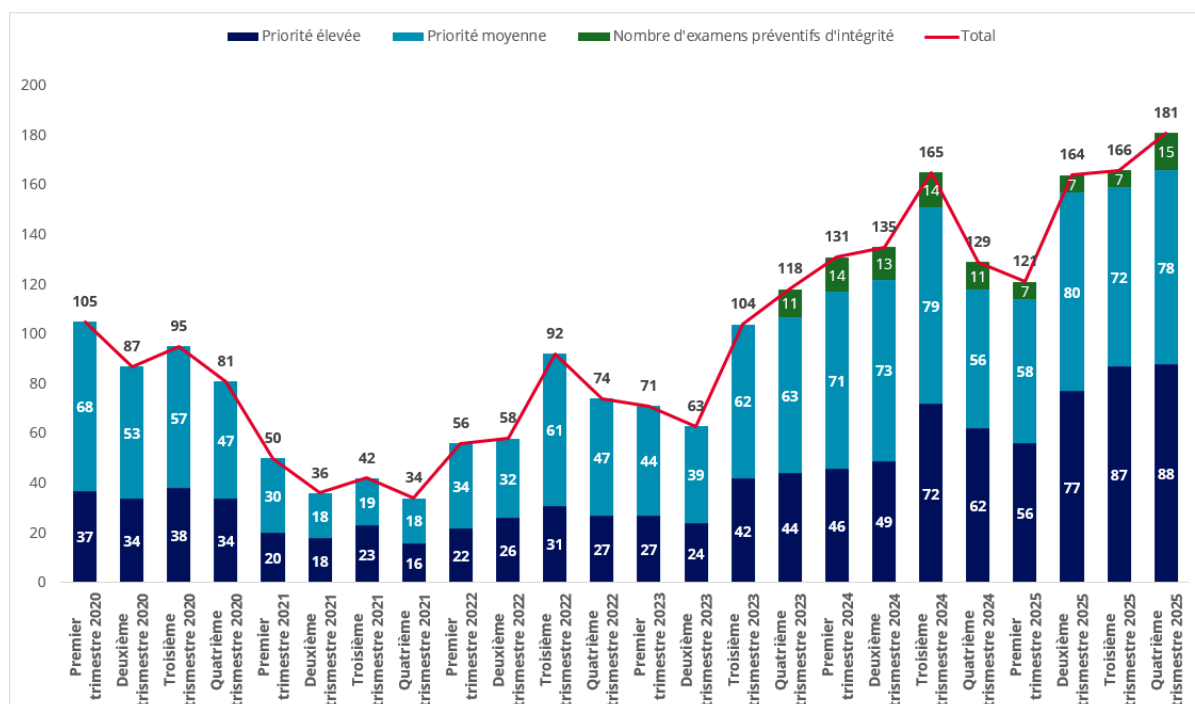
74. Le nombre de mesures convenues en instance a augmenté de 11 pour cent, pour passer de 434 au 31 décembre 2024 à 483 au 31 décembre 2025 (voir le [tableau 5](#)). Cette hausse tient au nombre important de mesures convenues en instance au début de 2025, auquel est venu s'ajouter un volume considérable de nouvelles mesures. Parallèlement, le nombre de mesures classées a augmenté, pour passer de 221 au 31 décembre 2024 à 340 au 31 décembre 2025, une progression qui s'explique par les efforts considérables consentis par la direction pour mettre en œuvre les mesures correctives proposées.
75. Le nombre des mesures en retard s'est accru de 40 pour cent, pour passer de 129 au 31 décembre 2024 à 181 au 31 décembre 2025 (voir la [figure 5](#)).
76. Cette tendance montre que la direction doit veiller en permanence à ce que les mesures convenues soient mises en œuvre en temps utile et rapidement.

TABLEAU 5: ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES CONVENUES EN 2024 ET EN 2025*

	Risque élevé 2024	Risque élevé 2025	Risque modéré 2024	Risque modéré 2025	Examen préventif d'intégrité 2024	Examen préventif d'intégrité 2025	Total 2024	Total 2025
En instance en début d'année	143	184	176	204	17	46	336	434
Définies durant la période allant de janvier à décembre	128	160	150	229	34	0	312	389
Classées durant la période allant de janvier à décembre	87	131	118	184	5	25	210	340
En instance en fin d'année	184	213	208	249	46	21	438	483
En retard (dépassement du délai d'application initialement convenu)	62	88	56	78	11	15	129	181

* Dans ce tableau, tous les chiffres se rapportent à l'année civile.

¹ Les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies (UN-RIAS) forment le réseau des responsables de l'audit interne des organisations du système des Nations Unies.

Figure 5: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2020-2025

77. Le nombre de mesures en instance depuis plus de 18 mois a augmenté pour atteindre 16 pour cent au 31 décembre 2025, contre 14 pour cent au 31 décembre 2024 (voir la figure 6).

Figure 6: Ancienneté des mesures par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2025

Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes

Services d'enquête

78. Le Bureau des inspections et des enquêtes aide le PAM à promouvoir un environnement de travail respectueux de la déontologie, sûr et exempt de toute forme d'abus, tout en appliquant une politique de tolérance zéro face à l'inaction. Cela suppose que le Bureau des inspections et des enquêtes examine et évalue tous les signalements de conduite répréhensible et de manquement qui sont portés à sa connaissance, soit en transmettant les dossiers aux services compétents, soit en menant lui-même des enquêtes.
79. Les allégations peuvent mettre en cause des employés du PAM accusés de fraude et de corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de harcèlement, d'abus d'autorité ou de discrimination, de représailles ou d'infraction signalée aux politiques, aux procédures ou à d'autres textes administratifs du PAM ("Autres motifs"). Les allégations peuvent aussi mettre en cause des partenaires externes collaborant avec le PAM, comme des fournisseurs ou des partenaires coopérants, en cas de violation par leurs employés des politiques du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption et de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Nombre d'affaires en 2025

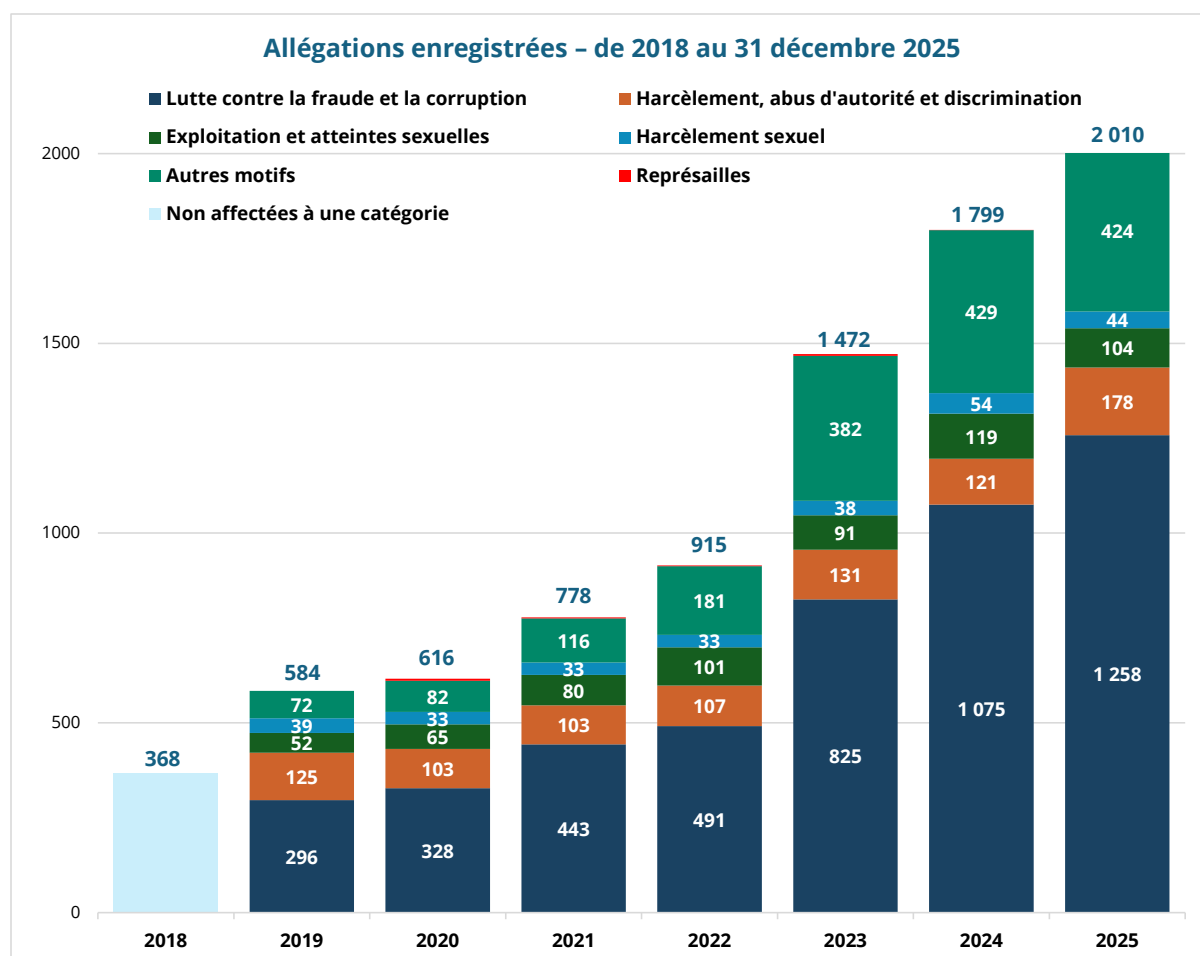
80. Au total, le Bureau des inspections et des enquêtes a géré 2 915 affaires en 2025, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent par rapport à 2024 (voir le [tableau 6](#)).

TABLEAU 6: NOMBRE D'AFFAIRES TRAITÉES PAR LE BUREAU DES INSPECTIONS ET DES ENQUÊTES POUR LA PÉRIODE 2018-2025								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Affaires reportées de l'année précédente	34	129	368	545	871	892	1 029	891
Affaires réouvertes de l'année précédente							5	14
Allégations reçues en cours d'année	368	584	616	778	915	1 472	1 799	2 010
Nombre d'affaires	402	713	984	1 323	1 786	2 364	2 833	2 915
Affaires classées ou transmises à d'autres instances:								
• Après évaluation préliminaire	(220)	(265)	(347)	(340)	(699)	(1 030)	(1 534)	(1 642)
dont								
– transmises à d'autres instances	(68)	(61)	(100)	(77)	(100)	(280)	(429)	(392)
– classées sans suite	(152)	(204)	(247)	(263)	(599)	(750)	(1 105)	(1 250)
• Après enquête ou inspection	(53)	(80)	(92)	(112)	(195)	(305)	(408)	(398)
Nombre total d'affaires classées ou transmises à d'autres instances	(273)	(345)	(439)	(452)	(894)	(1 335)	(1 942)	(2 040)
Affaires reportées à l'année suivante	129	368	545	871	892	1 029	891	875

Nouvelles allégations

81. En 2025, le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu 2 010 nouvelles allégations (voir la figure 7), soit une augmentation de 12 pour cent par rapport à 2024. Comme les années précédentes, les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption ont représenté la majorité des nouveaux dossiers (63 pour cent), suivies par les dossiers classés dans la rubrique "Autres motifs"² (21 pour cent), les affaires de harcèlement, d'abus d'autorité et de discrimination (9 pour cent), les affaires d'exploitation ou d'atteintes sexuelles (5 pour cent) et les affaires de harcèlement sexuel (2 pour cent). Les allégations visaient principalement des employés de partenaires externes, et en second lieu des employés du PAM. Les allégations, dont la répartition par origine géographique est restée stable par rapport à 2024, reflètent les caractéristiques des crises dans chaque région.

Figure 7: Typologie des nouvelles allégations reçues pour la période 2018-2025



² La catégorie "Autres motifs" est une catégorie générique qui regroupe des allégations telles que le manquement aux obligations, la non-déclaration d'activités extérieures ou de conflits d'intérêts, ainsi que l'utilisation abusive des biens du PAM.

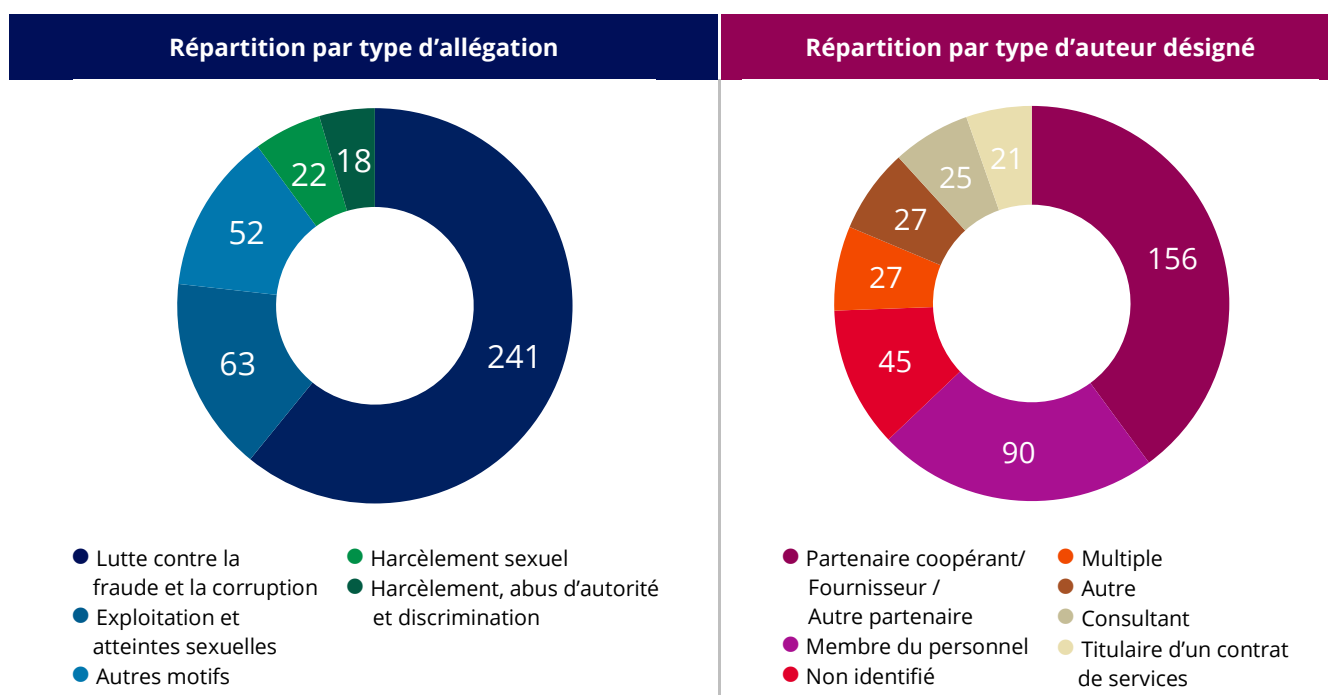
Évaluation préliminaire des affaires lors de la phase d'enregistrement

82. Le service d'enregistrement, mis en place en 2019, traite et examine toutes les allégations reçues. Celles-ci sont évaluées, entre autres, au regard du mandat du Bureau de l'Inspecteur général et de leur crédibilité, et pour déterminer si elles justifient la conduite d'une enquête ou s'il est préférable qu'elles soient traitées par un autre bureau ou service du PAM, comme la Division des ressources humaines ou la direction du PAM. Ainsi, seules les allégations pour lesquelles la conduite d'une enquête est jugée justifiée sont transmises aux équipes d'enquête, ce qui garantit une utilisation optimale des ressources.
83. En 2025, 1 642 allégations ont été classées ou transmises à d'autres instances après leur évaluation en phase d'enregistrement. Sur ce total, 392 (24 pour cent) ont été transmises à d'autres bureaux ou services pour examen et suite à donner comme de besoin :
- 277 dossiers ont été transmis à la direction du PAM (71 pour cent);
 - 91 dossiers ont été transmis à la Sous-division des relations avec le personnel qui relève de la Division des ressources humaines (23 pour cent);
 - 11 affaires (3 pour cent) ont été transmises aux services de contrôle de partenaires externes. Ces renvois sont d'une nature différente des dossiers sur lesquels enquêtent les partenaires externes sous la supervision du Bureau des inspections et des enquêtes, dont celui-ci rend compte dans le cadre de ses activités d'enquêtes. Les affaires transmises à d'autres partenaires au stade de l'enregistrement concernent des allégations qui ne relèvent pas du mandat du Bureau des inspections et des enquêtes;
 - cinq dossiers ont été transmis au Bureau des services juridiques (1 pour cent);
 - cinq dossiers ont été transmis au Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation (1 pour cent);
 - les services de contrôle d'autres entités des Nations Unies se sont vus transmettre trois dossiers (1 pour cent), qui concernaient tous des affaires mettant en cause leur personnel ou leurs partenaires.
84. Lors de leur enregistrement, 1 250 allégations (76 pour cent) ont été classées sans suite, par exemple dans les cas suivants: l'allégation n'était pas suffisamment étayée par des indices sérieux; l'affaire ne relevait pas du PAM, de ses partenaires ou d'autres entités des Nations Unies; l'allégation avait été retirée; l'allégation concernait des problèmes relatifs à des programmes déjà gérés par le bureau du PAM concerné.
85. En moyenne, il a fallu 3,4 mois au Bureau des inspections et des enquêtes pour transmettre à d'autres instances ou classer les affaires lors de la phase d'enregistrement.
86. Fin 2025, 542 allégations restaient en phase d'enregistrement (97 pour cent reçues en 2025 et le reste en 2024). En outre, 73 affaires étaient en attente d'un complément d'information de la part des services de contrôle des partenaires externes concernés (pratiquement toutes de 2025).

Activités d'enquête

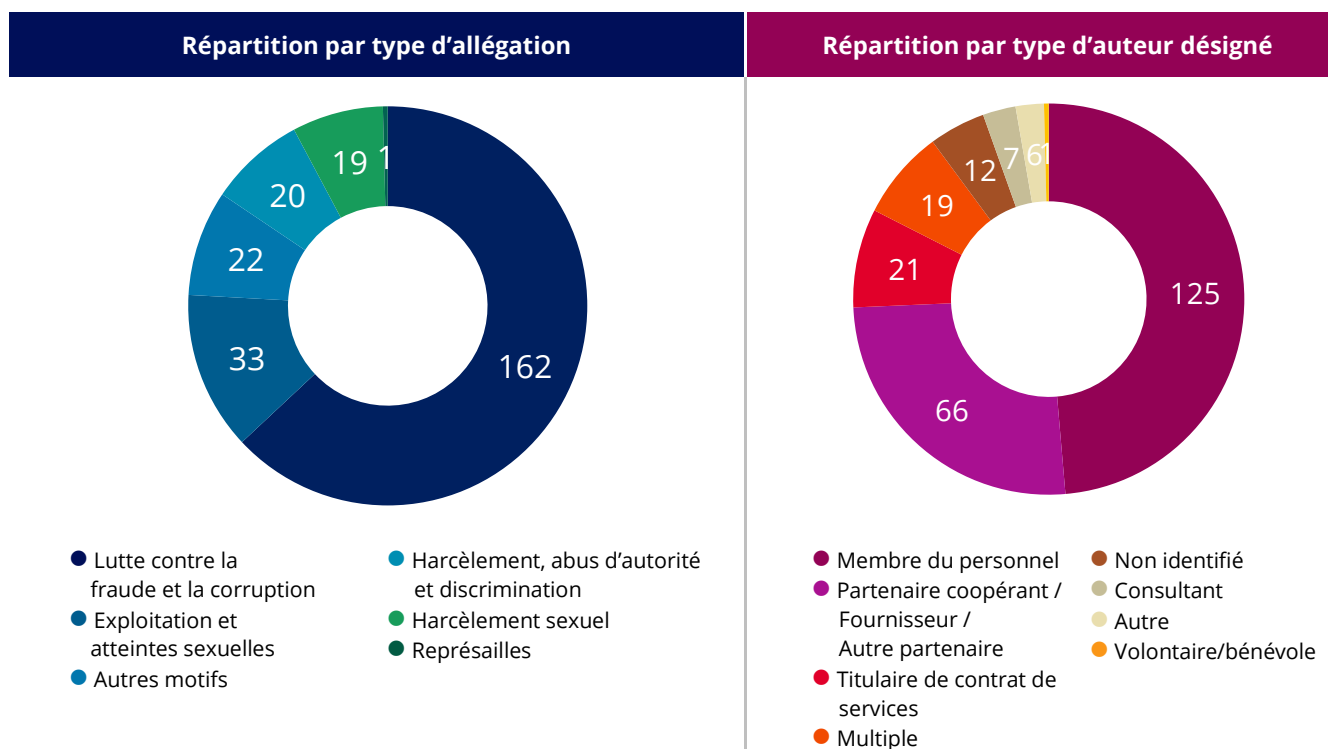
87. En 2025, le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 396 enquêtes (voir la [figure 8](#)), dont 174 (44 pour cent) ont établi le bien-fondé des allégations. Sur ces 396 enquêtes, 200 (51 pour cent) ont été gérées par le Bureau des inspections et des enquêtes et 196 (49 pour cent) par les services de contrôle de partenaires externes, dont le Bureau a suivi l'avancement des enquêtes et évalué les résultats.
88. En moyenne, il a fallu 15,8 mois au Bureau des inspections et des enquêtes (et à ses partenaires) pour achever une enquête. La liste des rapports relatifs à des allégations fondées est présentée à l'annexe II (détails des affaires classées par région).

Figure 8: Enquêtes conclues en 2025



89. Fin 2025, 257 enquêtes étaient en cours (voir la [figure 9](#)), dont 31 pour cent concernaient des allégations reçues en 2025, 29 pour cent en 2024, 30 pour cent en 2023 et 10 pour cent au cours des années précédentes.

Figure 9: Enquêtes en cours à la fin de l'exercice 2025



Fraude et corruption

90. Sur les 396 enquêtes achevées en 2025, 241 (61 pour cent) concernaient des allégations de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, dont 118 (49 pour cent) étaient fondées, 23 mettant en cause des employés du PAM. Fin 2025, 162 enquêtes portant sur des affaires de lutte contre la fraude et la corruption étaient en cours.

Exploitation et atteintes sexuelles

91. Tous les employés du PAM sont tenus de signaler au Bureau des inspections et des enquêtes toute allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2025, le Bureau a achevé 63 enquêtes (16 pour cent) portant sur des allégations de ce type, dont 22 étaient fondées (16 mettant en cause des employés de partenaires externes et 6 des membres du personnel du PAM). Fin 2025, 33 enquêtes de ce type étaient en cours, mettant en cause des membres du personnel du PAM et des employés de partenaires externes.
92. Les entités des Nations Unies sont tenues de signaler au Secrétaire général, sans préciser l'identité des personnes concernées, toute allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles³ sous réserve qu'elle soit étayée par des informations suffisantes pour établir un cas possible d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dont la victime ou l'auteur est identifiable. L'information correspondante est alors rendue publique. Le Bureau des inspections et des enquêtes a satisfait à cette obligation de déclaration en 2025.

Harcèlement sexuel

93. Sur les 396 enquêtes achevées en 2025, 22 (6 pour cent) portaient sur des allégations de harcèlement sexuel, dont 10 se sont avérées fondées. Fin 2025, 19 enquêtes portant sur des faits de harcèlement sexuel étaient en cours.

Harcèlement, abus d'autorité et discrimination

94. En 2025, le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 18 enquêtes portant sur des allégations de harcèlement, d'abus d'autorité ou de discrimination (5 pour cent), dont 9 étaient fondées. Fin 2025, 20 enquêtes portant sur des allégations de ce type étaient en cours.

Enquêtes visant des cadres supérieurs du PAM

95. En 2025, le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 16 enquêtes concernant des cadres supérieurs du PAM (P-5 et au-delà), dont 25 pour cent ont confirmé le bien-fondé des allégations. Sur ces 16 enquêtes, 6 relevaient de la catégorie « Autres motifs » (manquement aux obligations), quatre du harcèlement, de l'abus d'autorité et de la discrimination, 4 de la fraude et la corruption et 2 du harcèlement sexuel. À la fin de 2025, 18 enquêtes concernant des fonctionnaires de classe P-5 et au-delà étaient en cours, dont 8 portaient sur des allégations de harcèlement, abus d'autorité et discrimination, 5 sur d'autres motifs (manquement aux obligations), 2 sur la fraude et la corruption, 2 sur le harcèlement sexuel et 1 sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

³ Organisation des Nations Unies. [Système des Nations Unies: Données sur les allégations – Modalités pour la publication des allégations.](#)

Inspections

96. Les inspections sont des enquêtes qui peuvent être menées dans des domaines perçus comme présentant des risques; elles n'entrent pas dans le champ du plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances et sont diligentées en l'absence d'allégation précise. En 2025, le Bureau des inspections et des enquêtes a conclu deux inspections. Toutes deux ont mis en évidence des risques opérationnels importants, qui ont été portés à la connaissance de la direction du PAM. Fin 2025, trois inspections étaient en cours.

Collaboration avec les services de contrôle de partenaires externes

97. Le Bureau des inspections et des enquêtes est déterminé à collaborer avec les services de contrôle des partenaires externes chaque fois que cela se justifie. Lorsque des allégations relevant du mandat d'enquête du Bureau des inspections et des enquêtes concernent le personnel d'un partenaire externe doté de capacités d'enquête, le Bureau confie le soin de traiter ces cas aux services de contrôle du partenaire concerné, dont il suit l'avancement de l'enquête et évalue les résultats. En 2025, sur les 196 enquêtes menées à bien par des partenaires externes sous la supervision du Bureau, 101 ont confirmé le bien-fondé des allégations et ont donné lieu à des mesures appropriées de la part du partenaire.

Augmentation du nombre de dossiers, des ressources et de l'efficacité

98. Le nombre d'affaires traitées par le Bureau des inspections et des enquêtes a beaucoup augmenté au cours des sept dernières années: ainsi, le Bureau avait reçu 368 allégations en 2018 contre 2 010 en 2025 (+446 pour cent); de même, il avait renvoyé ou classé 220 dossiers après leur évaluation en phase d'enregistrement en 2018, contre 1 642 en 2025 (+646 pour cent), et il avait conclu 53 enquêtes en 2018 contre 398 en 2025 (+652 pour cent). En comparaison, le nombre total de postes du Bureau (administrateurs spécialisés et personnel d'appui aux enquêtes confondus) n'a augmenté que de 236 pour cent, pour passer de 14 à 47 au cours de la même période.

Autres activités de conseil et activités interinstitutions

99. En 2025, le Bureau de l'Inspecteur général a contribué à l'élaboration d'un grand nombre de projets de politiques et de circulaires internes et a assisté, en qualité d'observateur, à plusieurs comités de gestion ou conseils, à l'occasion desquels il a dispensé des avis consultatifs.
100. Le Bureau de l'Inspecteur général a également contribué aux négociations d'accords financiers avec 20 partenaires fournisseurs de ressources menées par la direction, au cours desquelles il a passé en revue les clauses relatives à l'audit interne et aux enquêtes et fait des propositions, ce qui a mobilisé des ressources importantes.
101. Poursuivant l'uniformisation et la consolidation de sa stratégie de communication aux partenaires fournisseurs de ressources d'informations relatives aux enquêtes, le Bureau de l'Inspecteur général a publié une note d'orientation dont il a diffusé le contenu lors de réunions organisées à cet effet. En 2025, le Bureau a géré les échanges d'informations sur plus de 120 enquêtes avec ces partenaires.
102. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a lancé une campagne de sensibilisation à ses activités d'enquête conçue à l'intention du personnel du PAM, des partenaires externes, des partenaires fournisseurs de ressources et de la haute direction, et organisé à cet effet des présentations en présentiel dans plus de 50 bureaux régionaux, bureaux de pays, bureaux de section et bureaux auxiliaires.
103. Par ailleurs, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes ont continué à collaborer dans le cadre d'activités conjointes – consistant notamment à partager des connaissances sur divers thèmes – menées avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et des organisations internationales, au sein de leurs réseaux de pairs respectifs.

Perspectives

104. Le Bureau de l'Inspecteur général tient à remercier le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant, la Directrice exécutive, la haute direction et tous les collègues du PAM de leur soutien constant, qui lui a permis de s'acquitter efficacement de son mandat en 2025.
105. Pour l'avenir, faire cadrer les attentes que suscite le Bureau de l'Inspecteur général avec l'évolution rapide de l'environnement opérationnel du PAM et les graves problèmes budgétaires que connaît l'organisation demeure un défi majeur. Le Bureau de l'Inspecteur général reste déterminé à fournir des services de qualité en utilisant les ressources dont il dispose de manière efficace et efficiente, et exploitera toutes les possibilités intéressantes de synergies entre le Bureau de l'audit interne et celui des inspections et des enquêtes pour renforcer encore le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence au PAM.
106. Le Bureau de l'audit interne continuera de mettre l'accent sur l'efficacité et l'efficacités; à cet effet, il aura davantage recours à la technologie et à l'analytique de données, actualisera ses méthodes et exploitera de manière aussi poussée que possible les synergies avec d'autres services de contrôle indépendants pour donner autant d'assurances que possible à ses diverses parties prenantes.
107. Le Bureau des inspections et des enquêtes aura comme priorité de gérer efficacement un nombre d'affaires en constante augmentation et recherchera les possibilités de rationaliser davantage les processus et d'exploiter les avantages offerts par la technologie. Ces efforts devront lui permettre de mieux répondre aux attentes de traitement rapide de dossiers de plus en plus complexes, tout en respectant les procédures régulières et en répondant aux exigences croissantes d'un grand nombre de parties prenantes en matière de communication de l'information et de transparence.

ANNEXE I

**Rapports d'audit et rapports à vocation consultative pris en considération pour établir
l'opinion annuelle (janvier à décembre 2025)**

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*						
Mission d'audit		Degré de risque (selon l'évaluation des risques)	Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport (appréciation)
1	Audit interne des opérations du PAM en Ukraine <i>(Bureau de pays)</i>	Élevé	AR/25/01	7	2	● Quelques améliorations requises
2	Audit interne des opérations du PAM au Mozambique <i>(Bureau de pays)</i>	Élevé	AR/25/02	24	10	● Améliorations importantes requises
3	Audit interne de la gestion des prestataires de services financiers du PAM <i>(Processus thématique et transversal)</i>	Modéré	AR/25/03	10	1	● Quelques améliorations requises
4.	Audit interne des opérations du PAM en République-Unie de Tanzanie <i>(Bureau de pays)</i>	Modéré	AR/25/04	17	2	● Quelques améliorations requises
5.	Audit interne des opérations du PAM aux Philippines <i>(Bureau de pays)</i>	Faible	AR/25/05	10	5.	● Quelques améliorations requises
6	Audit interne des opérations du PAM au Yémen <i>(Bureau de pays)</i>	Élevé	AR/25/06	12	0	● Quelques améliorations requises
7	Audit interne des opérations du PAM au Togo <i>(Bureau de pays)</i>	Faible	AR/25/07	6	2	● Quelques améliorations requises
8	Audit interne des opérations du PAM à Cuba <i>(Bureau de pays)</i>	Modéré	AR/25/08	10	1	● Quelques améliorations requises
9	Audit interne de l'opération d'urgence du PAM au Soudan <i>(Bureau de pays)</i>	Élevé	AR/25/09	31	19	● Améliorations importantes requises
10	Audit interne des opérations du PAM au Tadjikistan <i>(Bureau de pays)</i>	Modéré	AR/25/10	18	5.	● Quelques améliorations requises

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*						
Mission d'audit		Degré de risque (selon l'évaluation des risques)	Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport (appréciation)
11	Audit interne des opérations du PAM en Namibie (Bureau de pays)	Faible	AR/25/11	12	8	● Améliorations importantes requises
12	Audit interne des opérations du PAM en Éthiopie (Bureau de pays)	Élevé	AR/25/12	20	7	● Quelques améliorations requises
13	Audit interne des plateformes de données du PAM et de leur gouvernance (Technologies de l'information)	Élevé	AR/25/13	13	4	● Quelques améliorations requises
14	Audit interne des opérations du PAM au Liban (Bureau de pays)	Élevé	AR/25/14	9	2	● Quelques améliorations requises
15	Audit interne des contrôles d'accès de SAP relatifs à la gouvernance, aux risques et à la conformité (Technologies de l'information)	Modéré	AR/25/15	7	5	● Quelques améliorations requises
16	Audit interne des opérations du PAM en Équateur (Bureau de pays)	Modéré	AR/25/16	17	7	● Quelques améliorations requises
17	Audit interne des opérations du PAM en Haïti (Bureau de pays)	Élevé	AR/25/17	29	15	● Améliorations importantes requises
18	Audit interne des opérations du PAM en Zambie (Bureau de pays)	Modéré	AR/25/18	10	4	● Quelques améliorations requises
19	Audit interne des opérations du PAM en République arabe syrienne (Bureau de pays)	Élevé	AR/25/19	9	1	● Quelques améliorations requises
20	Audit interne du recrutement au PAM - Examen des procédures opératoires (Processus thématique et transversal)	Modéré	AR/25/20	11	6	● Quelques améliorations requises
21	Audit interne des opérations du PAM en Algérie (Bureau de pays)	Faible	AR/25/21	6	2	● Quelques améliorations requises

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*						
Mission d'audit		Degré de risque (selon l'évaluation des risques)	Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport (appréciation)
22	Rapport de l'audit interne sur la gestion des couloirs au PAM <i>(Processus thématique et transversal)</i>	Élevé	AR/25/22	6	4	● Quelques améliorations requises
23	Audit interne de la gestion des fonds d'affectation spéciale au PAM <i>(Processus thématique et transversal)</i>	Modéré	AR/25/23	4	2	● Quelques améliorations requises
24	Rapport de l'audit interne sur les opérations du PAM en République centrafricaine <i>(Bureau de pays)</i>	Modéré	AR/25/24	19	1	● Quelques améliorations requises
25	Audit interne des opérations du PAM en République démocratique du Congo <i>(Bureau de pays)</i>	Élevé	AR/25/25	40	24	● Insuffisant
26	Rapport de l'audit interne sur l'examen de la mise en service de SCOPE In-Kind <i>(Technologies de l'information)</i>	Élevé	AR/25/26	12	7	● s. o.
27	Audit interne sur la sécurité des réseaux <i>(Technologies de l'information)</i>	Élevé	AR/25/27	20	14	● Quelques améliorations requises

* Les rapports d'audit interne et leurs dates de publication respectives sont disponibles à l'adresse <https://www.wfp.org/audit-reports>.

B: RAPPORTS À VOCATION CONSULTATIVE			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Mission de conseil sur l'analyse comparative de l'acquisition des talents au PAM	AA-25-01	Février 2025
2	Mission de conseil sur la stratégie et la feuille de route du PAM en matière d'intelligence artificielle	AA-25-02	Mai 2025
3	Mission de conseil sur les rapports à l'intention des donateurs	AA-25-03	Août
4	Mission de conseil sur le Mécanisme de gestion globale des vivres	AA-25-04	Novembre 2025

C: EXAMENS PRÉVENTIFS D'INTÉGRITÉ			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
-	-	-	-

D: EXAMENS SPÉCIAUX			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication effective
1	Renforcement des capacités d'adaptation des communautés vulnérables face aux changements climatiques dans les bassins versants de Goascorán en El Salvador et au Honduras grâce à la mise en place de pratiques et de services d'adaptation communautaires intégrés	-	Janvier 2025
2	Audit du projet FORECCSA	-	Décembre 2025

E: SYNTHÈSES D'INFORMATIONS			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Synthèse d'informations sur le mécanisme communautaire de remontée de l'information	-	Octobre 2025
2	Synthèse d'informations sur le projet global relatif aux assurances à donner	-	Décembre 2025
3	Synthèse d'informations sur la gestion des risques relatifs à la protection et à la confidentialité des données dans les bureaux de pays	-	Décembre 2025

ANNEXE II

Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par région

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique						
1	2022-0755	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Janvier 2025	-	-
2	2024-0213	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Janvier 2025	-	-
3	2024-0761	Exploitation et atteintes sexuelles	Consultant	Janvier 2025	-	-
4	2024-1379	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Février 2025	-	-
5	2025-0135	Harcèlement sexuel	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Février 2025	-	-
6	2025-0349	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mars 2025	-	-
7	2025-0350	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mars 2025	-	-
8	2021-0314	Harcèlement sexuel	Titulaire d'un contrat de services	Mai 2025	-	-
9	2024-0039	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
10	2025-0204	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
11	2025-0433	Fraude commise par une partie externe	Autre	Mai 2025	-	-
12	2025-0611	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
13	2020-0005	Abus d'autorité	Membre du personnel	Septembre 2025	-	-
14	2022-0692	Pratiques frauduleuses	Titulaire d'un contrat de services	Septembre 2025	-	-
15	2024-0677	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Septembre 2025	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
16	2025-0181	Corruption	Non identifié	Août 2025	-	-
17	2025-0682	Manquement aux Normes de conduite de la fonction publique internationale	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Août 2025	-	-
18	2024-0668	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Décembre 2025	3 591,67	3 591,67
19	2024-0795	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Décembre 2025	1 850,37	1 850,37
20	2024-0805	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Novembre 2025	-	-
21	2025-0467	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Novembre 2025	241,59	-
Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale						
22	2025-0120	Fraude commise par une partie externe	Autre	Mars 2025	-	-
23	2024-0283	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
24	2025-0080	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Avril 2025	-	-
25	2022-0006	Harcèlement	Membre du personnel	Août 2025	-	-
26	2022-0274	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Septembre 2025	-	-
27	2023-1206	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	-	-
28	2024-0667	Pratiques frauduleuses	Autre	Août 2025	-	-
29	2024-1241	Harcèlement sexuel	Accord de services spéciaux	Septembre 2025	-	-
30	2024-1400	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
31	2025-0588	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
32	2025-1033	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	-	-
33	2025-1050	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	-	-
34	2025-1135	Fraude commise par une partie externe	Non identifié	Août 2025	-	-
35	2025-1187	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
36	2021-0545	Non-déclaration de conflit d'intérêts	Membre du personnel	Novembre 2025	-	-
37	2023-0823	Harcèlement	Membre du personnel	Novembre 2025	-	-
38	2024-0418	Non-déclaration de conflit d'intérêts	Titulaire d'un contrat de services	Novembre 2025	-	-
39	2024-1602	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	1 000,00	-
40	2025-1134	Pratiques frauduleuses	Multiple	Novembre 2025	-	-
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale						
41	2024-1391	Corruption	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Janvier 2025	4 202,45	4 202,45
42	2024-1624	Harcèlement sexuel	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Janvier 2025	-	-
43	2025-0078	Vol	Autre	Janvier 2025	873,00	-
44	2023-1291	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Avril 2025	132 768,35	-
45	2025-0069	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
46	2025-0744	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
47	2021-044	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
48	2023-0244	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Juillet 2025	1 352,33	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
49	2024-0211	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
50	2024-1032	Vol	Autre	Juillet 2025	-	-
51	2024-1033	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	-	-
52	2024-1613	Manquement aux Normes de conduite de la fonction publique internationale	Membre du personnel	Août 2025	-	-
53	2021-0043	Manquement aux Normes de conduite de la fonction publique internationale	Membre du personnel	Décembre 2025	-	-
54	2022-0383	Vol	Membre du personnel	Décembre 2025	7 699,35	7 699,35
55	2024-0676	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Décembre 2025	7 682,92	7 682,92
56	2024-0841	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Décembre 2025	14 865,19	-
57	2024-1030	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Décembre 2025	-	-
58	2024-1382	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Décembre 2025	-	-
59	2024-1436	Vol	Non identifié	Novembre 2025	-	-
60	2024-1773	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	-	-
61	2025-0665	Corruption	Membre du personnel	Décembre 2025	-	-
62	2025-1457	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Novembre 2025	-	-
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe						
63	2024-0356	Fraude commise par une partie externe	Non identifié	Février 2025	-	-
64	2024-0542	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Janvier 2025	-	-
65	2024-0955	Corruption	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mars 2025	415 640,00	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
66	2025-0014	Fraude commise par une partie externe	Multiple	Janvier 2025	203 809,00	-
67	2023-0467	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Janvier 2025	4 700,00	4 700,00
68	2024-0995	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mars 2025	1 061,98	1 061,98
69	2024-1177	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Janvier 2025	-	-
70	2024-1780	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Février 2025	-	-
71	2025-0107	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mars 2025	900,00	-
72	2025-0212	Fraude commise par une partie externe	Autre	Mars 2025	-	-
73	2023-0453	Non-déclaration de conflit d'intérêts	Membre du personnel	Mai 2025	-	-
74	2023-0819	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
75	2025-0152	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Avril 2025	-	-
76	2024-1437	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
77	2025-0300	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Avril 2025	-	-
78	2019-559	Vol	Multiple	Juin 2025	2 977,75	2 896,01
79	2021-0420	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Juin 2025	-	-
80	2024-0298	Harcèlement sexuel	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Avril 2025	-	-
81	2024-0627	Vol	Non identifié	Avril 2025	430,00	-
82	2024-0864	Vol	Non identifié	Juin 2025	656,11	656,11

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
83	2024-0880	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
84	2024-1239	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	1 903,29	-
85	2024-1330	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Avril 2025	129,32	-
86	2024-1349	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
87	2024-1364	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
88	2024-1417	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	-	-
89	2025-0321	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
90	2025-0358	Vol	Autre	Avril 2025	5 391,69	518,00
91	2025-0396	Vol	Autre	Mai 2025	517,27	-
92	2025-0512	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mai 2025	47,00	-
93	2025-0513	Vol	Autre	Avril 2025	368,00	-
94	2020-0090	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
95	2021-0090	Harcèlement sexuel	Consultant	Juillet 2025	-	-
96	2021-0565	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Juillet 2025	3 862,19	-
97	2023-1000	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Août 2025	270 895,00	-
98	2023-1002	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	218 055,00	-
99	2023-1009	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Août 2025	300 242,00	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
100	2023-1010	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	9 165,00	-
101	2023-0198	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Septembre 2025	2 500,00	-
102	2023-0344	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Septembre 2025	2 500,00	-
103	2023-0454	Non-déclaration de conflit d'intérêts	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
104	2023-0518	Vol	Membre du personnel	Août 2025	146,00	-
105	2024-0797	Corruption	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
106	2024-0798	Corruption	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
107	2024-1098	Utilisation abusive des ressources	Titulaire d'un contrat de services	Septembre 2025	-	-
108	2024-1202	Vol	Autre	Septembre 2025	-	-
109	2024-1240	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
110	2024-1505	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
111	2024-1520	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
112	2024-1783	Vol	Non identifié	Août 2025	8 487,80	-
113	2024-1792	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Août 2025	-	-
114	2025-0190	Fraude commise par une partie externe	Autre	Août 2025	-	-
115	2025-0278	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
116	2025-0279	Pratique frauduleuse	Multiple	Septembre 2025	-	-
117	2025-0809	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	-	-
118	2025-0919	Vol	Autre	Juillet 2025	-	-
119	2025-1013	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	473,72	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
120	2025-1027	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juillet 2025	416,17	-
121	2025-1156	Fraude commise par une partie externe	Multiple	Août 2025	-	-
122	2025-1157	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
123	2025-1162	Vol	Multiple	Septembre 2025	67,30	-
124	2025-1182	Vol	Autre	Septembre 2025	162,26	-
125	2025-1218	Fraude commise par une partie externe	Autre	Septembre 2025	-	-
126	2025-1306	Fraude commise par une partie externe	Multiple	Septembre 2025	-	-
127	2023-1004	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	44 595,00	-
128	2023-1005	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	13 410,00	-
129	2024-0767	Autre	Membre du personnel	Décembre 2025	-	-
130	2024-0778	Vol	Autre	Octobre 2025	150 754,00	150 754,00
131	2024-0799	Corruption	Membre du personnel	Octobre 2025	-	-
132	2024-1421	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	-	-
133	2024-1422	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	37,55	37,55
134	2024-1471	Fraude commise par des parties externes	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	207,94	-
135	2024-1481	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	-	-
136	2024-1755	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
137	2025-0136	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	1 773,75	1 773,75
138	2025-0493	Pratique frauduleuse	Autre	Novembre 2025	-	-
139	2025-0506	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	-	-
140	2025-0603	Exploitation et atteintes sexuelles	Autre	Novembre 2025	-	-
141	2025-0687	Fraude commise par une partie externe	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Décembre 2025	-	-
142	2025-0750	Vol	Non identifié	Octobre 2025	1 488,00	1 488,00
143	2025-0877	Pratique frauduleuse	Multiple	Octobre 2025	-	-
144	2025-1385	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	-	-
145	2025-1491	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	170,10	-
146	2025-1499	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	648,31	-
147	2025-1547	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Octobre 2025	-	-
148	2025-1724	Vol	Non identifié	Décembre 2025	527,18	-
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes						
149	2024-0623	Fraude commise par des parties externes	Non identifié	Janvier 2025	-	-
150	2024-1416	Exploitation et atteintes sexuelles	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Février 2025	-	-
151	2025-0008	Autre	Autre	Mars 2025	-	-
152	2025-0157	Autre	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Mars 2025	-	-
153	2025-0215	Exploitation et atteintes sexuelles	Autre	Juin 2025	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
154	2025-0796	Fraude commise par des parties externes	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
155	2025-0887	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Juin 2025	-	-
156	2022-0425	Fraude commise par des parties externes	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	15 138,19	-
157	2022-0662	Discrimination	Membre du personnel	Août 2025	-	-
158	2023-1204	Harcèlement sexuel	Titulaire d'un contrat de services	Août 2025	-	-
159	2023-0873	Fausse déclaration, falsification et faux certificats	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-
160	2024-0037	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Septembre 2025	-	-
161	2024-0290	Utilisation abusive des ressources	Membre du personnel	Septembre 2025	-	-
162	2024-0372	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Juillet 2025	3 247,95	-
163	2024-1162	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Juillet 2025	4 763,86	-
164	2025-1414	Fraude commise par des parties externes	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
165	2024-1152	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Décembre 2025	4 309,82	-
Siège et bureaux mondiaux						
166	2020-0078	Harcèlement	Membre du personnel	Février 2025	-	-
167	2020-0231	Harcèlement	Consultant	Janvier 2025	-	-
168	2020-0410	Agression ou menace	Consultant	Janvier 2025	-	-
169	2021-0106	Harcèlement sexuel	Consultant	Janvier 2025	-	-
170	2023-0409	Harcèlement	Membre du personnel	Janvier 2025	-	-
171	2024-0724	Pratiques frauduleuses – fraude médicale	Consultant	Mars 2025	27 852,82	-
172	2022-0377	Harcèlement	Membre du personnel	Juillet 2025	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
173	2024-0948	Vol	Partenaire coopérant/ Fournisseur/ Autre partenaire	Septembre 2025	-	-
174	2025-0454	Pratique frauduleuse	Consultant	Septembre 2025	-	-
175	2020-0052	Harcèlement sexuel	Consultant	Novembre 2025	-	-
176	2024-1676	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Novembre 2025	-	-
Montant total (pour les cas qui s'appliquent)					1 900 555,63 100%	188 912,16 9,94%

Liste des sigles utilisés dans le présent document

SCOPE	plateforme numérique du PAM pour la gestion des données sur les bénéficiaires et des transferts
SCOPE In-Kind	module SCOPE pour l'assistance en nature

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1: Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'Inspecteur général – 2020-2025.....	5
Tableau 2: Ressources financières du Bureau de l'Inspecteur général	6
Tableau 3: Nombre de postes de durée déterminée inscrits au budget en fin d'exercice	6
Tableau 4: Répartition des conclusions des audits par type d'audit.....	10
Tableau 5: État d'avancement des mesures convenues en 2024 et en 2025	23
Tableau 6: Nombre d'affaires traitées par le Bureau des inspections et des enquêtes pour la période 2018-2025	25

Figure 1: Couverture d'audit des bureaux de pays	8
Figure 2: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2021–2025	10
Figure 3: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (2,9 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2025.....	11
Figure 4: Mesures convenues en 2025, par domaine de l'univers d'audit	12
Figure 5: Nombre de mesures en retard, par trimestre, pour la période 2020-2025.....	24
Figure 6: Ancienneté des mesures par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2025	24
Figure 7: Typologie des nouvelles allégations reçues pour la période 2018-2025.....	26
Figure 8: Enquêtes conclues en 2025	28
Figure 9: Enquêtes en cours à la fin de l'exercice 2025.....	28